

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Lundi 6 avril 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Grégory Baud, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Sylvain Clavel, Gérard Deshusses, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Laetitia Guinand, Danièle Magnin, Annina Pfund et M. Pascal Rubeli.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M. Patrice Mugny, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 20 mars 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 31 mars, mercredi 1^{er} avril et lundi 6 avril 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, près de Perpignan, dans la petite ville d'Elne, une maternité a été créée par des Suisses en 1939 et gérée jusqu'après la guerre par une femme remarquable, une infirmière sage-femme suisse, qui est âgée aujourd'hui de 96 ans et qui vit à Vienne, en Autriche: Elisabeth Eidenbenz. Avant la guerre, elle a recueilli des républicaines espagnoles qui ont pu accoucher dans cette maternité. Pendant la guerre, la Gestapo et la Wehrmacht n'osaient pas y entrer et des femmes juives et tziganes ont pu y accoucher. Elisabeth Eidenbenz est considérée comme une Juste par l'Etat d'Israël. Nous avons décidé, avec le maire communiste d'Elne, d'organiser une exposition au Musée de la Croix-Rouge, pour retracer cet épisode qui est tout à l'honneur de la Suisse – et Dieu sait si nous avons besoin de donner des images positives de notre pays pendant la dernière guerre, plutôt que de reparler de Pilet-Golaz ou de Payerne... Cette exposition «Les enfants d'Elne» se tiendra donc du 22 avril au 4 mai 2009. Nous sommes allés en visite officielle à Elne avant Noël, avec la présidente du Grand Conseil Loly Bolay, qui est d'origine espagnole et donc sensible à la cause des républicains espagnols. Je vous conseille de visiter cette exposition et de lire le dépliant que j'ai déposé à votre intention à la salle des pas perdus.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, après le débat sur l'extension de l'OMC, nous devons impérativement traiter ce soir, pour cause de délais légaux, le rapport PR-637 A, concernant une servitude aux Allobroges, la proposition PR-689, concernant les pavillons de la rade, la proposition PR-691, concernant la patinoire des Vernets, la proposition PR-692, concernant un crédit de politique énergétique, la proposition PR-693, concernant l'exposition de Shanghai, et enfin les rapports PR-640 A et PR-641 A concernant les terrains d'Artamis. Au besoin, nous ouvrirons une troisième séance à 23 h. Mais, d'après ce que j'ai lu samedi dans la *Tribune de Genève*, je pense que vous saurez toutes et tous vous discipliner, pour que nous puissions avancer...

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, maire. Je voudrais répondre à une question orale d'Alexis Barbey, qui s'inquiétait de l'état délabré du jardin des Contamines et qui demandait quelles mesures allaient être prises à cet égard. Je prends mes précautions: je suis conscient que cette réponse ne sera pas entièrement satisfaisante, en tout cas moins que ma réponse sur les banques...

En fait, pour des raisons de sécurité, cinq grands arbres ont été abattus dans le jardin des Contamines: deux bouleaux et trois peupliers. Vous savez, Monsieur Barbey, qu'en général les peupliers sont souvent plantés par groupe de trois ou quatre. Aussi, quand l'un dépérit, on est obligé, pour des questions de sécurité, d'abattre les arbres voisins, puisque les racines sont liées. Ce chantier a entraîné un bouleversement du site, mais un engazonnement sera entrepris dès que les conditions climatiques le permettront, soit dans les jours qui viennent. Par ailleurs, cet espace vert est classé en zone d'entretien naturel, avec peu d'interventions.

J'en viens ici à un problème que je vais soulever mercredi avec mon collègue Maudet. S'agissant de l'entretien et du nettoyage des parcs, nous avons une ligne budgétaire, Mesdames et Messieurs, qui est ridicule! Pas plus tard que ce week-end, j'ai reçu des e-mails d'anciens conseillers et conseillères qui font du jogging dans les parcs et qui me disaient qu'en fin de week-end l'état de certains parcs était calamiteux. Si l'on veut vraiment avoir des parcs plus propres, il faudra donc augmenter les lignes budgétaires pour l'entretien et le nettoyage par le Service des espaces verts et de l'environnement. Nous avons externalisé une partie de ces tâches, que nous avons octroyées à des entreprises sociales et solidaires ou à des entreprises privées; c'est le cas des Bastions. Mais ces entreprises disent que les montants que nous leur attribuons ne suffisent pas. Il faudrait donc envisager d'augmenter les lignes budgétaires, ce que je me propose de faire en collaboration très étroite avec mon collègue Maudet et le service de la Voirie.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur Barbey, tout en étant conscient que cette réponse n'est pas entièrement satisfaisante.

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC et sur la zone industrielle de Sécheron

- 4.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation d'un projet de modification des limites de zones (création d'une 3^e zone) et modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron, section Petit-Saconnex. Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève et le périmètre de protection des rives du lac autour du site du Centre William-Rappard sur le territoire de la Ville de Genève, parcelles 245 part., 246 part. et 247 part. (PR-671 A/B)¹.**
- 4.b) Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation d'un projet de modification des limites de zones N° 29689-222 dans le quartier de Sécheron, section Petit-Saconnex. Création d'une zone 2 et d'une zone 2 affectée à des activités mixtes ainsi qu'un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, parcelles 4606 part., 5101 part., 5068 part. et 4491 (PR-672 A/B/C)².**
- 4.c) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Chasser la population du parc Barton? Non!» (P-226 A/B)³.**

Suite du premier débat

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Je voudrais dire de manière très claire la position du groupe radical sur la proposition PR-672, étant entendu que, lors de ma précédente prise de parole, je me suis exprimée sur l'extension de l'OMC, que nous allons évidemment soutenir.

La proposition PR-672 concerne donc la modification des limites de zones sur les parcelles de Sécheron. Il nous semble effectivement que cette modification

¹ Rapports, 5906.

² Rapports, 5919.

³ Rapports, 5928.

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

mérite également tout notre soutien, puisqu'elle permet d'apporter des réponses très satisfaisantes à toute une série de besoins. Rappelons brièvement ces besoins: d'une part, concernant l'Institut universitaire des hautes études internationales et du développement, le projet permettra de prévoir un certain nombre de logements pour des étudiants; d'autre part, le parking de l'OMC de 400 places, qui faisait partie des accords intervenus avec la Confédération, ainsi que le parking P+R de 400 places, également prévu dans le cadre des travaux relatifs au tram 13; enfin, le projet d'établissement d'une multinationale sur une parcelle en plein centre-ville.

Ce projet permet effectivement toutes ces implantations que nous saluons. Cela dit, il est vrai qu'il pose également un certain nombre de problèmes, mais qui ont pu, nous semble-t-il, être traités de la manière la plus satisfaisante possible, même si tout n'a pas pu être réglé de manière définitive. Ainsi, on peut regretter la disparition partielle de zones industrielles et artisanales, mais il faut aussi se demander quel type d'activité peut être accueilli sans difficultés dans un lieu aussi proche des habitations. A cet égard, il nous semble que la multinationale envisagée est une alternative satisfaisante. D'autre part, des problèmes de circulation se posent, qui n'ont pas été dissimulés, mais ceux-ci doivent être envisagés de manière évolutive. Aussi bien la Direction générale de la mobilité qu'un certain nombre de commissaires ont reconnu que la situation actuelle ne resterait pas telle quelle ces prochaines années, en raison de différentes évolutions.

Pour toutes ces raisons, nous, groupe radical, approuverons cette proposition PR-672, dans la mesure où l'ensemble des demandes de la Ville, demandes de précautions, ont été prises en compte.

M. Gilbert Schreyer (UDC). J'interviendrai sur la proposition PR-672. Commençons par le rapport de minorité des Verts: dans ce rapport, il n'est pas pris en considération le fait que la gare du RER se trouve en périphérie du territoire de la Ville de Genève, mais ce n'est qu'une affaire d'appréciation, car je parle bien de la commune de Genève, et non du Canton. Nous, l'Union démocratique du centre, sommes pour le CEVA; or le parking P+R sera un appui indiscutable pour une bonne utilisation de ce moyen d'échange modal que nous désirons tous. Nous ne voulons pas refaire une séance de commission pendant cette séance plénière, aussi nous vous demandons de refuser la conclusion de ce rapport et l'amendement.

Poursuivons avec le rapport de minorité d'A gauche toute! Ce groupe veut mettre en porte-à-faux deux projets totalement différents. L'un dont l'Union démocratique du centre n'est pas partie prenante, je veux parler du déclassement de la zone dite de l'OMC, et l'autre qui est un projet de développement de notre tissu économique. Dans cette période trouble que nous vivons et dont nous ne

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

savons pas la fin, il est irresponsable de mettre en péril notre développement économique. Nous avons là une société multinationale qui désire rassembler en un seul lieu ses différents sites de travail et bâtir selon les principes du développement durable, selon des normes meilleures que celles de Minergie Plus. Nous avons la possibilité d'aider les étudiants à se loger dans des conditions acceptables et à un prix raisonnable. Laissons donc au Conseil administratif le soin de négocier au mieux les intérêts de notre commune, tout en gardant certes un œil ouvert. Pour toutes ces raisons positives, le groupe de l'Union démocratique du centre votera oui à cette proposition.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je reprends la parole, non plus comme rapporteuse, mais comme représentante de la position du Parti socialiste. Je me permettrai de donner quelques précisions sur deux points, avant d'aborder la conclusion.

La première précision concerne la protection du patrimoine, puisque ce sera un des enjeux de l'éventuel ou des éventuels futurs référendums, et donc d'une votation populaire. Le patrimoine à Genève est soumis à la LPMNS, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, qui elle-même est appliquée par l'Office du patrimoine et des sites, sous le contrôle de la Commission des monuments, de la nature et des sites. En plus de toutes ces instances officielles, il existe deux associations de sauvegarde du patrimoine: l'une très ancienne, plus que centenaire, qui est l'ancienne Société d'art public, devenue Patrimoine suisse Genève, il y a environ deux ans; l'autre est de création plus récente, je veux parler d'Action Patrimoine vivant. A titre personnel, je suis membre des deux associations, membre de l'une et membre fondatrice de l'autre. Je reconnais donc l'utilité de ces deux associations de sauvegarde du patrimoine. Néanmoins, il faut constater que ces dernières ont une manière très différente d'utiliser les instruments fournis par la loi. Celle-ci permet aux associations, diverses et variées, d'intervenir au moment de la mise à l'enquête publique, par des observations, voire, dans une deuxième étape, par des recours, des demandes d'inscription à l'inventaire ou de classement, pour les périmètres et les bâtiments que ces associations reconnaissent comme intéressants.

En l'occurrence, on peut dire que l'ancien bâtiment du BIT (Bureau international du travail) – construit par Georges Epitoux en 1923, agrandi en 1937 et en 1949 – n'a jusqu'à cette année jamais suscité d'intérêt particulier. Sans doute a-t-il une certaine valeur historique et architecturale, également de par les œuvres d'art qui décorent l'intérieur du bâtiment. Toutefois, on peut se demander pourquoi une demande de classement survient en mars 2009 et non il y a dix ans, voire en 1995, quand ce bâtiment est devenu le siège de l'OMC, ou encore l'année passée, quand on a su qu'une extension allait être demandée. Pour ma part, je ne tirerai pas de conclusions hâtives, mais je laisse à chacun, ici dans ce plénum, et

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

à ceux qui nous écoutent et qui auront à décider s'ils signent ou non les référendums, le soin de décider où se trouve la bonne foi...

Pour en finir avec la question du patrimoine – je crois être en bonne position pour le faire, puisque c'est non seulement à titre professionnel, mais surtout à titre de passionnaire du sujet que je me permets d'intervenir – je dirai que la défense du patrimoine est une noble cause et qu'elle n'a pas à être prise en otage pour des manipulations politiciennes. C'est là le premier point.

Le deuxième point concerne les parcs de la rive droite. Il est vrai que les parcs sont un sujet important pour les Genevois, qui ont bien raison d'ailleurs de les considérer comme importants. Ils sont un des symboles de notre ville, avec les organisations internationales. Si l'on additionne les surfaces des parcs Mon-Repos, Moynier, Perle-du-Lac, Barton, ancien BIT et Jardin botanique, sans les quais, on arrive à 381 000 m². L'extension du bâtiment qui est contestée fait 2600 m² de surface au sol. Quant au périmètre de sécurité, il est, certes, relativement important, puisqu'il représente à peu près 35 000 m², dont il faudrait, pour l'exactitude des calculs et du propos, déduire les importantes surfaces bâties déjà existantes au Centre William-Rappard, qui sont de fait inaccessibles à la promenade. Mais ce périmètre de sécurité ne disparaît pas de la carte. Hormis l'extension de 2600 m² supplémentaires, le périmètre de sécurité reste arboré et conserve son aspect actuel. En termes d'espaces verts publics, il y aura une certaine diminution au niveau de l'accès, mais pas au niveau de l'espace vert, qui demeure.

J'aimerais du coup battre en brèche l'étude dont il a été fait état dans les journaux à la fin de l'année 2008, qui prétend qu'à Genève, selon des critères qu'il faudrait vérifier, seuls 4% de la superficie serait occupée par des espaces verts. En réalité, les chiffres sont connus: c'est un cinquième de la ville de Genève qui est constitué d'espaces verts, à savoir 330 hectares, 40 000 arbres publics, 40 000 arbres privés, 50 parcs et 800 parcelles, gérés par le SEVE. Donc, cet argument de la proportion d'espaces verts en ville devrait effectivement être vérifié.

En outre, toujours par rapport à l'argument des parcs, il faut dire que la barrière de sécurité qui sera érigée n'est pas éternelle. Pour le moment, elle est exigée par l'OMC, mais le bâtiment n'abritera peut-être pas éternellement l'OMC, qui a succédé au BIT. Ce bâtiment appartient à la Confédération et si, par hasard, l'OMC devait changer de siège – ce que nous, socialistes, ne souhaitons pas – il pourrait accueillir une administration fédérale ou autre. Par conséquent, il en va de la barrière de sécurité comme des fortifications qui entouraient Genève jusqu'en 1850: elles avaient beau être quasiment les plus importantes d'Europe, elles ont entièrement disparu, il n'en reste aucun vestige.

Ensuite, le Parti socialiste entend bien sûr préserver au maximum nos espaces verts, nos parcs de prestige, mais il souhaite surtout créer de nouveaux espa-

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

ces verts, de nouveaux parcs dans les quartiers, particulièrement dans la zone de développement qui est appelée à se densifier ces prochaines années.

Enfin, pour en finir avec l'argument de la diminution des espaces verts, je relèverai que, le jour où le fameux projet du Jardin des Nations commencera à se réaliser, il y aura des pleurs et des grincements de dent, parce qu'on s'attaquera là à des domaines préservés jusqu'ici. Il n'empêche que, ce jour-là, ces fameux domaines, qui sont pour le moment privés, s'ouvriront au public et augmenteront d'autant les espaces verts destinés à la population.

J'aimerais maintenant aborder la question des organisations internationales. Nous, à Genève, sommes un peu des enfants gâtés. Nous avons l'impression que, si ces organisations se sont implantées ici, c'est un dû, une sorte de droit divin... Dans les années 1920, Robert De Traz leur a trouvé une filiation dans «L'esprit de Genève». Il trouve une sorte de logique historique au fait que les organisations internationales se retrouvent à Genève, en remontant aux Romains et en passant par Calvin, Jean-Jacques Rousseau et évidemment Henry Dunant, avec l'implantation du Comité international de la Croix-Rouge.

Or, il faut quand même savoir que, si le siège de la Société des Nations s'est implanté à Genève en 1919, c'est parce que le négociateur genevois William Rappard – on a beaucoup cité son nom, mais personne ne sait en réalité ce qu'il a fait – est allé, lors des négociations de paix de Paris, après la guerre 14-18, négocier auprès des émissaires américains, puisque c'était eux qui avaient, à l'époque, le mot de la fin dans cette affaire. Parmi plusieurs villes européennes qui étaient sur les rangs, c'est Genève qui a obtenu le siège de la SDN.

Ensuite, après la Seconde Guerre mondiale, au moment de la dissolution de la Société des Nations, ce n'était pas gagné non plus: Genève a bien failli perdre le siège de ce qui était devenu l'Organisation des Nations Unies. Ce qui a prévalu en fin de compte, ce qui a permis à Genève d'accueillir le siège européen des Nations Unies et toutes les autres organisations venues s'implanter par la suite, dans le sillage de l'ONU, c'est uniquement l'argument des infrastructures. Je vous le lis, car il est intéressant de constater que l'infrastructure décide bien souvent de l'avenir ou du devenir des lieux ou des villes. A l'époque, il a donc été dit que Genève offrait «une infrastructure immédiatement utilisable, pour l'organisation de conférences et le développement des activités d'un secrétariat, plus particulièrement sur les affaires européennes. On y trouve des archives et une bibliothèque de travail qui seront des instruments précieux.» Si Genève a été choisie comme siège de l'ONU en 1946-1947, c'est bel et bien parce que les installations nécessaires à la conduite d'une activité politique à l'échelle mondiale s'y trouvaient. Des considérations d'ordre purement pratique ont prévalu.

Alors, oui, il faut parfois «lutter pour le bien-être de son vieil ennemi», comme le titrait l'autre jour le *Courrier*, ne serait-ce que pour le conserver comme inter-

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

locuteur à portée de main. Rien n'est jamais acquis à personne ni à Genève en particulier, et il faut toujours nous battre pour conserver les organisations internationales sur notre sol. Croire combattre l'OMC en empêchant son extension est un leurre, puisque l'OMC basée à Dubaï ou à Singapour sera toujours l'OMC! Avec la crise mondiale, les locaux administratifs vides, de qualité et attractifs, ne vont pas manquer. Ne prenons donc pas le risque de perdre une des organisations majeures qu'abrite notre ville. L'OMC fait partie d'un ensemble, d'un tout que sont les organisations internationales et toutes les activités qui y sont liées. Nous, au Parti socialiste, sommes attachés à ce tout, peut-être pas particulièrement à l'OMC, mais à cet ensemble. A l'heure où la crise commence à battre son plein, avec son cortège de licenciements et de situations difficiles, nous estimons que ce serait un signe extrêmement négatif, donné à un moment extrêmement mal choisi, que de combattre cette extension de l'OMC.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues, vous le savez, les membres d'A gauche toute! sont, comme beaucoup d'entre vous, membres d'un certain nombre de syndicats ou d'associations et, à ce titre, j'ai le plaisir de participer aux destinées de l'association Action Patri-moine vivant.

Alors, un peu comme une cerise sur le gâteau et directement lié au problème dont nous parlons ce soir, je vous annonce – si vous n'en aviez pas encore entendu parler – le dépôt prochain d'une initiative populaire: «Sauvons nos parcs au bord du lac!»

Cette initiative stipule qu'aucune construction nouvelle ne devrait être érigée sur le domaine public ou privé de la Ville de Genève entre les bords du lac, d'une part, et les quais du Général-Guisan, Gustave-Ador, du Mont-Blanc, Wilson et la rue de Lausanne, d'autre part.

Il en serait de même pour les parcs La Grange, des Eaux-Vives, de la partie sud du Palais des Nations et pour le Jardin botanique, sous réserve de constructions modestes indispensables à l'exploitation du lieu.

La Ville de Genève, si cette initiative était acceptée, serait amenée à s'opposer à toute modification des zones de verdure et à toute nouvelle construction dans tout le vaste périmètre que je viens de définir devant vous.

Aucune transformation des rives du lac ne pourrait alors être réalisée – et je pense notamment au projet pompeux d'extension des rives présenté par M. Cramer près du Port Noir – ni aucun aménagement construit depuis les berges pour accéder à de nouvelles constructions érigées sur le lit du lac qui modifieraient sensiblement la physionomie des rives du Léman.

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

Cela avec une cautèle toutefois, puisque des pavillons tels que des stands de glaces, des toilettes publiques, ou des aménagements provisoires pour des spectacles ou des manifestations pourraient cependant être réalisés, car il n'est pas question, pour nous, d'empêcher les habitants et habitantes de vivre un certain nombre de manifestations touristiques ou culturelles.

Nous considérons, par conséquent, qu'il est temps de protéger notre rade, afin d'empêcher des promoteurs d'organisations publiques ou privées de sacquer l'un des plus beaux paysages du monde, en proposant au Conseil municipal d'adopter un règlement dans le but de pérenniser le site unique et exceptionnel de la rade de Genève.

Les initiateurs entendent également charger, au travers de cette initiative non formulée, le Conseil administratif de présenter une proposition documentée en vue de demander l'inscription du site de la rade au patrimoine mondial de l'Unesco.

D'aucuns estiment que l'extension de l'OMC aurait un caractère d'exception qui confirmerait la règle. Nous ne partageons pas du tout ce point de vue, car nous estimons qu'en cas d'acceptation du projet d'extension, c'est tout l'avenir de la rade qui pourrait alors être durablement compromis. En effet, il ne fait aucun doute que le cas ferait jurisprudence devant les tribunaux de première instance ou de recours, et que d'autres projets du même type seraient alors proposés à court, moyen ou plus long terme.

C'est la raison pour laquelle nous appellerons, dès son dépôt prochain au Service des votations, les habitants et les habitantes de la ville de Genève à signer cette initiative en vue de sauver les parcs du bord du lac!

M. Pierre Rumo (AGT). Mesdames et Messieurs, j'aimerais revenir sur un ou deux points, notamment concernant le fameux legs Barton. On a ironisé sur le fait que M^{me} Barton avait donné ce terrain à la Confédération, mais qu'elle se désintéressait de savoir si la population genevoise pourrait avoir accès à ce parc. Or j'ai là un article tiré du *Journal de Genève* – «le journal suisse d'audience internationale», comme il se définissait à l'époque – du 25 juin 1937, qui contient ce propos: «Conformément aux accords pris en 1936 déjà entre la Confédération et le Conseil d'Etat, la propriété Lammermoor – c'est-à-dire la propriété de M^{me} Barton – sera mise à la disposition du Canton et de la Ville de Genève, qui en assumeront l'entretien en même temps que celui des parcs avoisinants, avec lesquels elle formera une suite ininterrompue allant de Mon-Repos au BIT. La population genevoise sera certainement satisfaite de la solution donnée à cette affaire, solution à laquelle les avocats des parties, M^e Lucien Billy – qui deviendra par la suite conseiller administratif de notre cité – M^e Hermann Dutoit, pour les exécuteurs testamentaires, et M^e Droin pour les héritières, ont heureusement

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC et sur la zone industrielle de Sécheron

contribué. M^{me} Vve Barton avait mis comme condition à l'acceptation de son legs que la propriété ne soit pas morcelée et qu'aucun arbre ne soit coupé. Ces deux conditions seront, cela va sans dire, scrupuleusement respectées.»

Voilà donc un article du *Journal de Genève*, de 1937, qui montre bien que la population genevoise avait accès à ces parcs et que ceux-ci constituaient une suite ininterrompue, comme le dit du reste un dépliant de la Ville de Genève: «Découvrez les parcs de Genève», où l'on voit que pas moins de sept parcs – la terre de Pregny, le Jardin botanique, les parcs William-Rappard, Barton, La Perle-du-Lac, Moynier et Mon-Repos – forment une suite ininterrompue à la disposition de la population genevoise. J'espère qu'il en sera de même à l'avenir.

D'autre part, concernant l'extension du parking, j'ai là deux documents intéressants de 1958, l'un du directeur de l'Administration fédérale des finances, qui écrit par deux fois à M. Jean Dutoit, alors président du Conseil d'Etat genevois. Le BIT souhaitait faire des travaux d'agrandissement de ses immeubles et avait déposé une nouvelle demande d'élargissement de son parc à autos, empiétant sur la propriété Lammermoor. La Confédération écrit alors ceci: «La Confédération a déjà, à deux reprises, mis à la disposition du BIT au total environ 3650 m² pour son parc à autos. Le nouveau terrain demandé mesure 330 m² et comprend un magnifique marronnier. Au moment de l'acceptation du don Barton, la Confédération s'est engagée à maintenir sans changement les plantations d'arbres, si bien que, pour cette raison déjà, il ne peut être donné entièrement satisfaction à la demande de l'organisation en question.»

Quelques jours après, le même directeur de l'Administration fédérale des finances écrit: «J'aurai ainsi moins de scrupules à accéder à la demande du BIT, à condition que l'empiètement n'attente pas outre mesure à la beauté du groupe d'arbres situés à la limite du nouvel emplacement du parc.» On voit donc bien que la Confédération a toujours veillé à respecter scrupuleusement le don Barton et les arbres plantés sur ce terrain.

D'autre part, M^{me} Brunier disait que l'OMC, finalement, n'était pas vraiment partie prenante dans ce dossier et que c'est la Confédération qui a mené les travaux. C'est inexact: dans la présentation PowerPoint de M. Cramer, on lit bien qu'il y a eu accord entre le Conseil fédéral et l'OMC en 2007. L'OMC est donc bien partie prenante dans ce projet d'extension.

Quant à M. Wisard, il affirme qu'il n'y a pas de plan B dans ce dossier. Bon, je pense que le plan B est une référence à la Constitution européenne, où on a vu qu'il y avait quand même un plan B... Dans le cas présent, il n'y a pas un plan B, mais au moins trois ou quatre: un plan B, C, D, E et F, puisqu'il y a au moins quatre ou cinq autres projets immobiliers qui pourraient entrer en ligne de compte. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas de plan B; au contraire, il y a plusieurs solutions, que je ne vais pas rappeler ici, de nouvel emplacement pour l'OMC.

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC et sur la zone industrielle de Sécheron

Par ailleurs, s'agissant du référendum, le *Temps*, «le média suisse de référence», comme il s'intitule en première page, nous dit que même la menace d'un référendum serait prise par la Genève internationale comme une incitation à quitter notre ville. Mais alors, Mesdames et Messieurs, que sont nos droits démocratiques? Que sont les droits démocratiques de la population genevoise, si elle ne peut même pas lancer un référendum lorsqu'elle en a la possibilité?

De son côté, la *Tribune de Genève* parle «d'union sacrée». M^{me} Calmy-Rey a présenté le projet d'extension avec M. Moutinot et M^{me} Salerno, et on a alors évoqué les trois mousquetaires socialistes au secours de la Genève internationale! Je n'ose imaginer que M. Pascal Lamy soit d'Artagnan, le quatrième mousquetaire! En l'occurrence, l'union sacrée me fait penser à décembre 1998 et au paquet ficelé de M^{me} Calmy-Rey: là aussi il y avait union sacrée et on a vu le résultat...

M^{me} Christiane Olivier (S). Ce n'est pas le sujet!

M. Pierre Rumo. Merci, Madame Olivier, de veiller à ce que les conseillers municipaux ne débordent pas de leur sujet! Mais, de temps en temps, quelques références historiques ne font pas de mal...

Pour en venir aux parcs, on parle parfois de Genève comme de la «cité des parcs», mais il est vrai aussi, et M^{me} Brunier y a fait référence, qu'un article disait que Genève était défavorisée en termes d'espaces verts. Pour notre part, nous reconnaissons que Genève a beaucoup de parcs et d'espaces verts, mais il faut aussi admettre que notre ville est extrêmement densifiée, comme M. Pattaroni se plaît à le rappeler lorsque nous étudions des projets d'urbanisme. Genève est une des villes les plus denses de Suisse et la population a donc bien besoin de ses parcs. Toute atteinte aux parcs serait malvenue.

J'aimerais enfin dire un mot sur le bilan écologique du projet que les Verts estiment tout à fait adéquat. Il me semble au contraire que les principes du développement durable et le principe de précaution devraient nous inciter à ne pas voter ce projet, et à préserver l'intégralité et l'intégrité du parc Barton!

Le président. Nous avons passé le cap des deux heures trente sur ce sujet. J'espère que nous allons nous acheminer gentiment vers les votes...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, sachez que mon groupe m'a chargé de conclure cette discussion et qu'après mon intervention il n'y aura plus de prise de parole d'A gauche toute!

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

Mesdames et Messieurs, nous avons bien entendu que le rapport était inégal. Il l'est, parce que chaque parti qui défend le développement de l'OMC le fait pour des raisons occultes. On nous a fait un procès d'intention disant que nous nous opposions en fait à l'OMC elle-même. Or nous avons répété à répétition reprises que ce n'était pas le cas et que ce qui nous importait était bel et bien l'accès au parc.

A l'inverse, je constate que ceux qui défendent l'extension de l'OMC n'ont pas des intentions toujours très claires... S'agissant de l'Entente, il est normal qu'elle défende l'OMC, encore que, dans la crise que nous vivons, il serait peut-être bon de remettre à plat le rôle que joue l'OMC. Toujours est-il que l'Entente, me semble-t-il, défend l'OMC, et non une extension qui serait anodine. Elle veut absolument favoriser une institution qui, pour le moins, pose un certain nombre de problèmes aux uns et aux autres, et aujourd'hui aux Genevois pour ce qui est de l'accès à leurs parcs.

Quant à nos camarades de l'Alternative, j'ai entendu, durant le débat qui a eu lieu la semaine dernière, les arguments les plus curieux du monde, le moindre n'étant pas celui ayant trait à la zone agricole. Peu importe que l'on construise toute la rive et tous les parcs, l'important est de ne pas déclasser la zone agricole! Nous l'avons tous entendu, et je dois dire que cet argument est un des plus bizarres et des plus douteux qu'il m'ait été donné d'entendre.

Ce soir, il est clair que nous ne changerons pas d'avis, ni les uns ni les autres. Pour notre part, nous continuons à dire que cette extension est une absurdité s'agissant de l'harmonie des rives du lac. Il semble que nous n'ayons pas tous la même notion de l'harmonie et que vous ne soyez pas gênés, Mesdames et Messieurs, de voir apparaître un immeuble, dont nous ne savons rien pour l'instant puisqu'il n'est encore qu'une hypothèse. Je suis allée au parc Barton dimanche et j'ai constaté, d'après le gabarit, que l'immeuble en question sera quand même impressionnant. Je me réjouis de vous entendre lorsqu'il sera sur pied, lorsqu'une fois de plus, comme c'est arrivé fort souvent, vous vous direz: «Si j'avais su!» Quant à nous, nous savons: nous savons que ce parc deviendra extra-territorial, que l'OMC pourra le fermer quand bon lui semblera. Là, personne ne peut nous dire le contraire, puisqu'il sera la propriété de l'OMC. Certes, il se peut qu'un jour le bâtiment accueille une autre organisation internationale, mais à ce moment-là nous dirons peut-être qu'un bâtiment plus petit aurait été préférable...

Je conclus sur la proposition PR-671 en disant que nous ne demanderons pas de troisième débat. En effet, il nous semble inutile d'entraîner tout le monde dans une discussion, une rhétorique, des répétitions lassantes pour tout le monde et notamment pour les citoyens qui, j'en suis certaine, soutiennent la position que défend A gauche toute!, à savoir que l'accès des parcs du bord du lac doit rester

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

absolument libre. Nous refuserons donc l'extension de l'OMC et toutes les propositions faites à ce sujet. De plus, comme vous l'avez toutes et tous compris, nous lancerons bien entendu un référendum.

Pour ce qui est de la proposition PR-672 et de la parcelle de Sécheron, nous ne demanderons pas de troisième débat, car les jeux sont faits, pas plus que nous ne lancerons de référendum. En effet, la priorité pour nous était l'accès au parc, et non d'empêcher une entreprise quelle qu'elle soit de se développer.

A cet égard, nous avons bien entendu le discours du représentant démocrate-chrétien en faveur du développement des entreprises, du secteur tertiaire comme du secteur secondaire. D'une certaine manière, nous reconnaissons qu'il a raison et qu'aujourd'hui le développement du secteur secondaire, du marché du travail secondaire, ne peut plus être envisagé comme il l'était il y a un certain nombre d'années. En dehors du fait que la parcelle de Sécheron a été attribuée sans qu'on ait pris en compte les besoins des petites et moyennes entreprises, nous reconnaissons que l'entreprise concernée est active de très longue date dans notre ville et qu'elle fait partie du tissu économique de Genève. Et si nous nous opposons au fait qu'on lui donne cet espace, ce n'est pas à l'entreprise que nous nous opposons, mais bien à la nouvelle affectation de la parcelle. Nous voterons donc non – comme à chaque fois où il nous sera donné de le faire – parce qu'il nous semble très important de conserver des zones industrielles, qui sont un élément extrêmement important pour le développement de notre ville.

Nous refuserons donc ces deux propositions. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre patience et d'avoir été des adversaires tout à fait à la hauteur!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Il m'avait été demandé de préciser certains points, en tant que cheffe du groupe socialiste, mais après ces longues interventions mes propos seront un peu décalés...

Ainsi, vous transmettez à M. Zaugg, Monsieur le président, qu'en fait nous sommes censés traiter les propositions PR-671 et PR-672 et que la question du lancement d'une initiative pour le classement du bâtiment n'est pas à l'ordre du jour, en tout cas pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal... En outre, nous répétons que le patrimoine ne doit pas être pris en otage, car, comme l'a rappelé Marcellin Barthassat de Patrimoine suisse, il est tout à fait possible de concilier l'existant avec l'extension. C'est un enjeu qui se pose dans tout projet de sauvegarde, où il s'agit de concilier l'existant – ou l'ancien – et le patrimoine moderne.

Par ailleurs, nous partageons tout à fait le point de vue de M^{me} Wenger sur l'argument de la zone agricole. Mais vous lui transmettez, Monsieur le président,

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

que ce n'est pas «l'Alternative», comme elle l'a dit en s'adressant aux Verts et aux socialistes, qui a parlé de la zone agricole. En effet, le groupe socialiste n'a pas de tabous s'agissant de modifier la zone agricole pour construire. M^{me} Wenger a fait là un petit lapsus que nous voulions rectifier.

Enfin, sur le fond, mon groupe s'est largement exprimé. Je voulais juste rappeler que nous devons centrer nos débats sur les points de l'ordre du jour, et non utiliser l'ordre du jour pour faire passer un message d'un autre ordre, même si, ici, nous faisons toutes et tous de la politique.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Certes, les jeux sont faits depuis le début, mais j'ai quand même envie de répondre à cinq questions qui ont été posées et qui sont à mon avis fondamentales. En effet, c'est une argumentation qu'on va retrouver dans les mois qui viennent, puisque le référendum a été annoncé et qu'il aboutira fort probablement – ce qui est une bonne chose en démocratie, car cela permet aux habitantes et habitants de se positionner.

La première question est celle que M. Rumo et son groupe ont posée, qui était de savoir pourquoi on a abandonné le projet OMC II, qui voulait que l'on construise sur l'avenue de France, non loin de l'actuel Centre William-Rappard. Il est vrai que la Suisse a accordé un prêt de 5 millions de francs, qui ont financé des études pour le projet appelé OMC II par les Chambres fédérales, projet qui est devenu caduc à l'arrivée de Pascal Lamy. En effet, à son arrivée, le concept a changé et il a été décidé de regrouper l'ensemble des activités de l'OMC sur un site unique. Dès lors, il n'était plus possible, ni envisageable, ni cohérent de continuer avec le projet OMC II auquel M. Rumo a fait référence.

Donc, à la première question, je réponds que le projet OMC II a été enterré avec l'arrivée de M. Lamy. Quant aux 5 millions dépensés pour les études, ils ont été remboursés à la Confédération et l'ensemble des études a été racheté par la FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales). Celle-ci va construire sur la base de ces études – et M. Cramer l'a dit, lorsqu'il est venu vous présenter le projet – un bâtiment qui permettra d'accueillir des organisations internationales, non gouvernementales, car c'est un réel besoin. Donc, si on a bien investi 5 millions pour un projet qui est tombé à l'eau, celui-ci, comme le phénix, a en quelque sorte ressuscité à travers une nouvelle infrastructure qui verra le jour et qui est pilotée par la FIPOI. Je le dis d'autant plus volontiers que je représente la Ville de Genève au conseil de la FIPOI.

La deuxième question était: construit-on dans le parc? Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, on ne construit pas dans le parc, on construit sur un parking. Si le parking est en partie sur le parc Barton, une bonne partie de l'espace est sur

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

le périmètre du parc de l'OIT (Organisation internationale du travail), et non sur le parc Barton. On ne construira donc pas dans le parc, mais sur le parking existant.

J'en viens au respect du legs. Vous en avez parlé avec beaucoup d'habileté, Monsieur Rumo, mais je vais me permettre d'y revenir, puisque je vous dois en partie mon engagement pour la Genève internationale... En effet, je vous rappelle que la première question que vous m'avez posée en tant que conseillère administrative, tout au début de la législature, était de savoir ce que la Ville comptait faire pour la Genève internationale, car c'était un dossier qui vous tenait à cœur. En l'occurrence, dans son testament, M^{me} Victoria Alexandrina Giulia Peel – c'est vraiment joli! – veuve de M. Daniel Fitzgerald Packenham Barton, citoyenne britannique, a légué à la Confédération suisse sa propriété, avec l'expresse condition que la propriété ne soit jamais partagée et que les arbres restent dans leur état actuel, sans être coupés. Eh bien, la propriété ne sera pas partagée, les arbres ne seront pas coupés! Les seuls arbustes qui seront coupés – pour autant qu'au terme du processus démocratique on ait l'assentiment du peuple – sont ceux qui sont sur l'actuel parking. Je vous invite à aller voir quel type d'arbres, quel «patrimoine végétal» – puisque j'ai entendu ce mot – existe actuellement sur le parking.

J'ai également entendu qu'on amputerait le parc d'un quart: c'est faux, on n'ampute pas le parc d'un quart! Enfin, à ceux qui disent qu'on ne pourra plus circuler, qu'on restreint l'accès au lac, je répète qu'il n'y aura aucune modification des cheminements longeant le lac. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vous pouvez vous promener et demain vous pourrez continuer à le faire, après-demain aussi! Ces différentes questions, qui sont à mon avis essentielles, le Conseil administratif les a déjà entendues au moment de l'entrée en matière sur l'objet. Vous aviez été nombreux à les poser et nous avons été attentifs, dans le groupe de travail piloté par le Canton, à ce que les garanties maximales soient données. Toutes les garanties que la Ville a demandées, toutes les requêtes légitimes qu'elle a faites dans le groupe de travail ont été entendues.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai envie de vous parler de la plus grande place de travail des Nations Unies au monde, d'un espace qui est un centre de coopération multilatérale, de gouvernance mondiale. J'ai envie de vous parler de ce qui fait la force de la Suisse, du Canton, de la Ville, de la région genevoise, c'est-à-dire son côté international. A Genève, nous avons le pôle en matière de droits humains avec le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Haut Commissariat aux réfugiés, le Haut Commissariat aux droits de l'homme. A Genève, nous avons le pôle de discussion sur les migrations, avec l'Organisation internationale pour les migrations, le pôle de discussion sur le travail avec l'Organisation internationale du travail, le pôle de discussion sur le commerce avec l'OMC, le pôle de discussion sur les enjeux de météorologie – dont on sait qu'ils sont aujourd'hui très importants – avec l'Organisation

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC et sur la zone industrielle de Sécheron

météorologique mondiale. On a tous les débats sur la propriété intellectuelle avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, et tous les débats sur la santé avec l'Organisation mondiale de la santé!

Mesdames et Messieurs, vous qui représentez la Ville, vous rendez-vous compte à quel point nous sommes une ville richement dotée? Le fait d'avoir toutes ces organisations onusiennes, ainsi que toutes les représentations permanentes et les organisations non gouvernementales qui leur sont liées, signifie que, sur notre minuscule territoire, nous accueillons 22 organisations internationales parmi les plus importantes, 160 représentations permanentes et 250 organisations non gouvernementales. La communauté internationale, c'est 40 000 personnes à Genève. Nous accueillons plus de 2000 conférences annuelles, avec près de 170 000 délégués par an. Nous sommes enfin un pôle académique fort, avec l'IUHEID et l'Académie des droits humains.

C'est ce qui fait que nous sommes une ville en mouvement, même si on se plaint parfois de la difficulté à se projeter dans l'avenir. Du côté de la Genève internationale, nous avons certes les discussions sur l'agrandissement du Centre William-Rappard, mais aussi les discussions sur le campus en matière de santé, sur les droits humains et la construction qui doit se déployer de la parcelle Rigot jusqu'au bord du lac. Nous avons vraiment une grande richesse de débat pour une si petite ville. Genève est une ville où, intellectuellement, il y a une émulation. Nous avons un savoir-faire, des compétences, un patrimoine, comme M. Pagani l'a d'ailleurs rappelé dans sa réponse à M. Hämmerli concernant sa prise de position par rapport au Sri Lanka, en soulignant l'importance de défendre les Conventions de Genève.

S'agissant du Centre William-Rappard, de la construction d'un nouveau bâtiment et du périmètre de sécurisation, il ne faut pas se tromper de débat. Il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou contre l'OMC. Ce débat-là, le Conseil municipal l'a déjà fait, mais c'est un autre débat. Aujourd'hui, nous discutons d'un préavis que le Canton nous demande et, derrière ce préavis, se profile la Genève internationale, qui est une des facettes de notre ville. A côté de la Genève locale, il y a la Genève internationale, et c'est aussi ce dont nous sommes fiers. Nous sommes fiers de la mixité de notre ville, du fait qu'à Genève les populations se rencontrent, qu'on y parle autant de langues, qu'on ait un esprit ouvert sur le monde, que Genève soit cette fenêtre-là.

Mesdames et Messieurs, l'intervention du Conseil administratif s'arrêtera là. Ce débat était essentiel et je pense qu'il a été mené dans de bonnes conditions, mais il va se poursuivre. Nous aurons encore l'occasion, pour d'autres espaces, de le reprendre. J'espère bien que ce n'est qu'un début, car nous devons apprendre à discuter et à valoriser cette facette de notre ville, son côté international, les 40 000 personnes – nos concitoyennes et nos concitoyens – qui travaillent pour la

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC et sur la zone industrielle de Sécheron

Genève internationale, qui font la force et la beauté de la Suisse et de Genève en particulier! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mercredi 1^{er} avril, l'Union démocratique du centre a tendu la main: ce soir, pas un mot sur la main tendue... (*Exclamations.*) Cela dit, à l'instant, on vient d'affirmer, de proférer avec force une inexactitude, pour ne pas dire un mensonge. Je présente donc à la caméra ce plan: 90% de l'extension du bâtiment de l'OMC se fera sur la parcelle 245, autrement dit la parcelle Barton. Tout le reste, ce sont des arguments du café du commerce! Je n'ai rien à ajouter.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Puisque mon argumentation a été qualifiée d'argumentation du café du commerce par le représentant de l'Union démocratique du centre, je voudrais, moi aussi, montrer un schéma. Il est un peu plus grand que le vôtre, Monsieur Hämmerli, et ceux qui sont intéressés peuvent venir le consulter.

Vous avez là le Centre William-Rappard occupé actuellement par l'OMC, en d'autres temps par le BIT et, qui sait, demain ou après-demain, par une autre organisation. Là, sur la partie orange, vous avez le parking, et c'est là-dessus qu'on va construire. Quant au parc Barton, il est là, et le périmètre touchant le parking, c'est celui-là! Quant au périmètre de sécurité, il est là... (*Remarque.*) Non, ce n'est pas faux, Monsieur Hämmerli! Il est en partie, mais pas en entier sur le parc Barton! Vous avez le droit de penser que c'est une argumentation du café du commerce. Quant à moi, j'ai un schéma que je montrerai volontiers à celles et ceux qui sont intéressés. Ils verront que le parc Barton, par rapport à la construction, c'est cette partie-là, et non le reste.

Enfin, je ferai une proposition à M. Hämmerli. Vous savez que je cherche un chargé de communication et d'information dans mon département: posez votre candidature, je l'examinerai avec beaucoup d'indulgence, Monsieur Hämmerli!

Deuxième débat

Le président. Avant de passer au vote, je salue à la tribune du public M. Jean-Jacques Liengme, enseignant de civisme, accompagné des élèves de 1^{re} année, diplôme maturité professionnelle, de l'école de commerce André-Chavanne. (*Applaudissements.*) Nous les recevrons à 19 h dans la salle des pas perdus, puisque nous avons instauré des relations avec les maîtres de civisme du postobligatoire, de sorte que les élèves puissent avoir une discussion avec des élus.

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

Nous passons au vote de la proposition PR-671, en commençant par la recommandation de la commission.

Mise aux voix, la recommandation est acceptée par 37 oui contre 22 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle devant le Centre William-Rappard (rue de Lausanne/place Albert-Thomas), allant jusqu'au Vengeron en vue de la réalisation du U cyclable, ne supprimant pas les bandes existantes sur la voie d'en face.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté de la proposition PR-671 est accepté par 50 oui contre 17 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et les commentaires du Conseil administratif;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable pour le projet de modification des limites de zones inconstructibles et modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron, section Petit-Saconnex, parcelles 245 part., 246 part. et 247 part., pour autant que les conditions fixées dans les articles 2 à 5 soient durablement garanties par l'Etat de Genève.

Art. 2. – D'inscrire au profit de la Ville de Genève des servitudes de non-bâtir et de passage public grevant toutes les parties hors zone inaccessible ou en zone constructible.

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

Art. 3. – D'exiger que des mesures soient prises pour restituer des parcours piétonniers de qualité et les plus directs possibles entre les Jardin et Conservatoire botaniques et le lac.

Art. 4. – De demander que le traitement des clôtures soit adapté au lieu et que la Ville de Genève soit associée dès le début des études.

Art. 5. – De s'assurer que la Ville de Genève n'ait pas à assumer les frais d'étude et de réalisation des nouveaux parcours.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Nous passons à la proposition PR-672, en votant d'abord l'amendement présenté par M^{me} Heberlein Simonett, qui vise à supprimer la mention: «d'un parking relais de 400 places» à l'article premier, et à ajouter un article 4 nouveau ainsi libellé: «De donner un préavis négatif à toute demande d'autorisation de construire un parking en attendant les résultats positifs des études d'impact et d'une évaluation environnementale stratégique.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Heberlein Simonett est refusé par 43 non contre 15 oui (10 abstentions).

Le président. Nous votons l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio, visant à introduire un nouvel article 4, que je vous lis: «D'établir une convention, entre l'Etat de Genève et le-s futur-s propriétaire-s de l'ouvrage bénéficiaire-s de la modification des limites de zones N° 29689-222, quant à la prise en charge intégrale de la taxe d'équipement et des frais d'aménagement des espaces publics, par ces mêmes futurs propriétaires de l'ouvrage.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio est accepté par 39 oui contre 7 non (22 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé de la proposition PR-672 est accepté par 43 oui contre 25 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Propositions et pétition: modification des limites de zones en faveur de l'OMC
et sur la zone industrielle de Sécheron

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable pour la partie du projet de modification des limites de zones N° 29689-222 quant à la création d'une zone ordinaire 2 (DS OPB III) destinée à la construction d'un parking relais de 400 places et de 200 logements pour les étudiants de la future Maison de la paix, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, parcelles N°s 4606 part., 5101 part., 5068 part., 4491 part.

Art. 2. – De donner un préavis favorable sous conditions pour l'autre partie du projet de modification des limites de zones N° 29689-222 quant à la création d'une zone ordinaire 2 (DS OPB IV) affectée à des activités mixtes, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section du Petit-Saconnex, parcelle N° 4491 part.

Art. 3. – De soutenir la demande du Conseil administratif consistant à requérir que les 100 places provisoires P+R, qui sont en location depuis décembre 2003, subsistent dans le secteur pendant toutes les étapes de chantier jusqu'à la mise en service du parking relais, où ces places seront relogées et augmentées.

Art. 4. – D'établir une convention, entre l'Etat de Genève et le-s futur-s propriétaire-s de l'ouvrage bénéficiaire-s de la modification des limites de zones N° 29689-222, quant à la prise en charge intégrale de la taxe d'équipement et des frais d'aménagement des espaces publics, par ces mêmes futurs propriétaires de l'ouvrage.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition P-226 sont acceptées par 52 oui contre 17 non.

- 5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3005, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sise square des Allobroges, au profit de la parcelle N° 1338 (nouveau numéro 4040), section Plainpalais, actuellement propriété de M. Lionel Bagnoud, sise rue Caroline (PR-637 A)¹.**

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie le 9 décembre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 9 décembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaboratrices, M^{me} Marie Fauconnet, du Service des opérations foncières, et M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

M^{me} Fauconnet commente la présentation PowerPoint de la proposition PR-637. Cette proposition concerne une servitude sur la parcelle à la rue Caroline 17. Le propriétaire, M. Dupraz, architecte, a convenu de faire une mutation parcellaire dans le dessein de réaménager l'arrière de cette parcelle, donnant sur le square des Allobroges. Son projet est la réalisation d'un atelier d'architecture pour lequel il sollicite l'ouverture de jours. Par ailleurs, la rénovation de logements existants et la construction d'un petit immeuble de trois logements sont prévues sur la parcelle. La végétation du centre de cet îlot fait également l'objet de la négociation. Un grand arbre du square des Allobroges a été abattu pour des raisons sanitaires et d'autres, qui poussent sur la parcelle de la Ville de Genève, jugés trop proches des limites de proximité, devront probablement être abattus. Le souhait étant de maintenir l'essentiel de la végétation, ces éléments ont été pris en compte pour la discussion de la contre-partie. Celle-ci consiste à conserver ces arbres dans la mesure du possible ou, le cas échéant, à participer à la replantation d'arbres à concurrence de 6100 francs, somme correspondant à la valeur compensatoire de ces arbres.

¹ Proposition, 1099.

Plusieurs autorisations de construire ont été délivrées en 2007; celle concernant la construction de l'atelier d'architecture est suspendue à l'octroi d'une servitude par la Ville de Genève. Le chantier a commencé avec toutes les précautions requises pour la préservation des arbres. Cette servitude est de 43 m² et sera au bénéfice de la nouvelle parcelle sur laquelle sera construit l'atelier. L'ouverture de jours au premier étage n'entraîne pas de nouveaux droits à bâtir mais une meilleure qualité de la place de travail.

En résumé, les réalisations et aménagements prévus sur cet îlot apportent une amélioration de la qualité de ce lieu, actuellement en très mauvais état. La végétation est maintenue et l'emprise sur la parcelle comprenant le square, qui restera public, est minime.

Discussion et vote

Après une brève discussion, la commission semblant satisfaite de la présentation et des informations apportées, le président passe au vote de la proposition PR-637, qui est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents (2 UDC, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Mesdames et Messieurs, la brièveté du rapport vous aura montré que ce projet n'a pas posé de problèmes en commission. Je vous demande d'autant plus de le soutenir qu'il améliore la situation dans ce secteur: le square des Allobroges sera plus beau qu'avant!

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et M. Christian Dupraz, architecte, futur propriétaire avec M^{me} Sylvia Alberton de la future parcelle N° 4040, section Plainpalais, issue de la parcelle N° 1338 selon tableau de mutation provisoire 5/2004, aux termes duquel il est constitué une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3005, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, au profit de la future parcelle N° 4040, section Plainpalais;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3005, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, au profit de la future parcelle N° 4040 issue de la parcelle N° 1338, section Plainpalais, selon le plan du 21 mars 2007 établi par Géomètres associés Ney & Hurni SA.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 190 000 francs destiné à l'acquisition de pavillons de glaciers équipés de toitures photovoltaïques, de kiosques de vente, de billetteries et de toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade, pavillons destinés à remplacer les installations actuellement en place (PR-689).

Préambule

La présente démarche privilégie une approche centrée sur l'aménagement cohérent de l'ensemble du périmètre de la rade et cette stratégie alternative est aujourd'hui mise en œuvre dans sa première étape (PR-595 du 6 février 2008).

Cette dernière, objet de la demande de crédit PR-595, consistait à déplacer tous les pavillons-glaciers au bord de l'eau et à placer les kiosques de vente, billetteries et W.-C. dans des endroits en marge des zones de promenade, qui seront libres de tout encombrement. Le concept d'implantation libre la promenade sur les quais hauts, ainsi que la vue sur et depuis la rade, et rapproche les buvettes du bord de l'eau, dont elles étaient éloignées jusque-là.

Ces travaux sont en cours de réalisation. Les travaux de canalisations et réseaux nécessaires aux raccordements des nouveaux emplacements des pavillons-glaciers sont prêts, ce qui permettra l'installation, pour la saison 2009, des pavillons actuels des exploitants sur les nouveaux sites. Les travaux de raccordement des autres pavillons se poursuivront à la suite afin que leur déplacement puisse se réaliser au fur et à mesure.

En 2009, la situation du pourtour de la rade sera transitoire; tous les éléments seront déjà installés à leur juste place, les promenades seront ainsi totalement dégagées et restituées aux promeneurs. Cette première étape, très importante dans la démarche globale complexe de réaménagement des quais, a obtenu l'aval de toutes les parties concernées.

La présente demande de crédit prend en charge la seconde étape de ce processus, soit la démarche de réunification de l'aspect des pavillons. Elle concerne donc le remplacement des installations désordonnées existantes par des éléments de mobilier urbain permettant de faire face aux diverses activités reconnues et nécessaires à la vie sociale et touristique des lieux.

La nouvelle conception de ces pavillons privilégie les notions d'usage, de fonctionnalité et de modestie, mieux à même de s'insérer dans le site majeur que représente la rade. La création de pavillons «sur mesure» a donc été abandonnée au profit de l'acquisition de pavillons standard, disponibles sur le marché et fabriqués en série.

L'option retenue a consisté à mener des recherches sur un marché de fourniture géographiquement étendu d'éléments préfabriqués clés en main répondant, d'une part aux programmes d'occupation retenus (glaciers, commerces de souvenirs, billetteries saisonnières et annuelles, W.-C. publics), et d'autre part aux hautes exigences qualitatives des lieux. Les recherches préliminaires effectuées montrent que plusieurs fournisseurs sont à même de répondre à ces exigences en offrant dans leur gamme des produits à la fois fonctionnels, simples, efficaces et dont l'esthétique peut être convenue au choix du client, selon un très large éventail de propositions. Il est utile de savoir qu'un certain nombre de grandes villes européennes sont déjà pourvues de mobiliers de ce type dans des lieux prestigieux et éminemment touristiques.

Des esquisses fonctionnelles ont été mises au point au sein de l'administration et les entreprises soumissionnaires seront appelées à fournir les objets répondant au plus près des critères de sélection qui sont la qualité formelle, le prix et les expériences ou références similaires.

Ces éléments cohérents et homogènes auront pour vocation de s'intégrer dans le site.

La Ville de Genève achètera les pavillons au fournisseur adjudicataire selon la formule livraison et pose comprises. La Ville assurera leurs installations fixes ou saisonnières et les louera aux utilisateurs retenus.

Les toilettes publiques existantes sur les quais sont conservées et complétées par trois unités sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, et dont l'enveloppe sera identique à celle des autres pavillons.

Exposé des motifs

Les pavillons actuels, propriété des exploitants qui s'acquittent d'une redevance à la Ville de Genève pour une «utilisation accrue du domaine public», donnent une mauvaise image de la rade, tant par leur hétérogénéité que par l'état d'entretien général et/ou les multiples bricolages apportés année après année aux installations. Les autorisations d'exploitation sont accordées à titre précaire annuellement.

Un aménagement urbain de qualité ne saurait s'occuper des places et des rues de la Ville sans accorder un regard particulièrement attentif à la rade et à ses équipements. Le remplacement des cabanes actuelles par du mobilier de qualité issu d'une production industrielle permettra à la Ville de Genève, qui en sera désormais propriétaire, de maîtriser les usages et de garantir un entretien année après année. Il lui sera donc possible d'édicter des règles de comportement adéquat aux exploitants.

Si le Service des bâtiments est l'entité gestionnaire du crédit de construction, c'est au Service de la sécurité et de l'espace publics (ci-après le SEEP) qu'il appartiendra de gérer l'exploitation de l'ensemble des futurs pavillons.

Cette pratique, désormais constante en Ville de Genève, a été concrétisée par décision du Conseil administratif datée du 30 novembre 2005. Le pavillon fleuriste actuellement installé sur la place du Rhône est, à titre d'exemple, déjà au bénéfice de pareille répartition des compétences.

Compte tenu de la nature de l'installation – construction légère, installée de manière précaire sur le domaine public, non soumise automatiquement à inscription au cadastre – le SEEP conclura avec chaque futur exploitant un contrat incluant l'occupation du domaine public, d'une part, et l'exploitation du pavillon, d'autre part.

Le contrat qui sera proposé aux futurs exploitants aura, en principe, la forme du contrat de bail mobilier.

Ces contrats seront conclus suite à une procédure d'appels d'offres, après étude des dossiers présentés, étant précisé qu'un cahier des charges circonstancié sera élaboré – qui inclura notamment des critères de développement durable et propre à l'Agenda 21 – auquel les concurrents devront se soumettre.

S'agissant des baux relatifs aux pavillons-glaciers, ceux-ci auront une durée de cinq ans, non renouvelables automatiquement ou tacitement. Le bénéficiaire d'une autorisation pourra toutefois concourir à nouveau.

La durée d'exploitation de cinq ans permettra à chaque bénéficiaire d'amortir les dépenses entreprises (machines, couverts et services, mobilier terrasse).

Aucune prétention en dédommagement, ni reprise de «pas de porte» ne sera ainsi consentie aux exploitants sortants.

Il sied de préciser que l'achat du mobilier urbain est soumis à l'examen préalable de la Ville qui veillera à l'application stricte du règlement municipal sur les terrasses, tout particulièrement les dispositions relatives à l'esthétique du mobilier et à la publicité.

Le prix de location des pavillons tiendra compte prioritairement de leur affectation (glaciers, étalagistes, vente de tickets CGN, etc.).

Le loyer dépendra par ailleurs également de la dimension du pavillon, du lieu d'implantation ainsi que de la nature de l'exploitant, une distinction pourrait être envisagée entre les professionnels de la branche et les associations à but non lucratif.

En tout état, la somme des divers loyers perçus annuellement permettra de couvrir, par tranche annuelle, le montant investi par la Ville pour l'acquisition des pavillons, ainsi que les diverses charges liées à l'entretien de ces nouveaux édicules.

Les exploitants des pavillons-glaciers pourront offrir des mets chauds ou froids et des boissons. En sus des produits typiquement offerts à la consommation sur la rade, l'exploitant pourra servir une petite restauration chaude (croque-monsieur, ramequins, hot-dogs, viennoiseries, etc.).

Toutefois, aucune friture ne sera admise, ni d'autres préparations dégageant de fortes odeurs. Par ailleurs, les rôtissoires ou autres grils ne pourront être utilisés.

Des boissons alcoolisées pourront être en revanche servies, dans la limite des dispositions légales et consommées sur place.

La période d'exploitation des pavillons-glaciers est comprise du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année, selon la pratique constante.

Le contrat de bail mobilier ne pourra être conclu qu'avec une personne physique.

La sous-location du pavillon et/ou, cas échéant, de la terrasse attenante est interdite.

Par ailleurs, le transfert de bail, au sens des articles 263 et ss du CO (Code des obligations) n'est pas consenti.

La signature du bail est subordonnée à la présentation par l'exploitant de l'autorisation d'exploiter (art. 4 et suivants LRDBH), d'un extrait de l'Office des poursuites, ainsi que des copies des assurances ménage et responsabilité civile nécessaires à l'activité.

Au surplus, comme rappelé ci-dessus, un cahier des charges circonstancié sera soumis aux futurs exploitants. Il sera partie intégrante au contrat de bail.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

Les esquisses fonctionnelles des services techniques ont mis en place un certain nombre de fonctions de base des pavillons projetés: toitures plates, façades lisses composées de panneaux sans ouvertures marquées, résistant aux intempéries et au soleil. En exploitation: larges pans s'ouvrant en auvent, en tablette, libérant les ouvertures nécessaires à l'exploitation (portes, fenêtres, guichets, vitrines). Des pieds réglables doivent permettre les adaptations au site.

A ce stade, les caractéristiques demandées et définies par la Ville de Genève ne portent que sur les aspects fonctionnels, dimensionnels et sur les principes généraux de configuration des pavillons. Les fournisseurs sont appelés à faire des propositions pour les revêtements et l'aspect de pavillons en correspondance avec la gamme de produits qu'ils proposent. L'esthétique générale sera traitée ainsi dans un second temps, une fois le fournisseur désigné et en collaboration étroite avec ce dernier. L'accent sera mis sur la recherche d'une image commune pour la rade qui n'exclut pas des différences de teinte ou de texture entre les divers objets; la notion d'élégance en regard avec la qualité des lieux peut servir de fil conducteur. La personnalisation de chacun des pavillons devra pouvoir se faire sur la base du catalogue de finitions du fournisseur, tant par l'emploi de couleurs que par d'éventuelles applications graphiques.

La forme générale, étroite, compacte et allongée est déterminée par la nécessité de déplacer par camion une partie des pavillons pendant la saison hivernale. Déposés dans un lieu propriété de la Ville de Genève, ils seront reposés au printemps.

Terrasse – pergola, mobilier

Pour apporter une réponse au problème des terrasses actuelles, volumineuses, inélégantes et disparates, le projet prévoit l'installation de modules en armature métallique supportant un plancher de bois et une couverture pare-soleil horizontale. La pergola est également démontée pendant la saison d'hiver.

Conception énergétique

Dans le cadre de ce projet, les confort d'occupation des pavillons ont été pris en considération, en été comme en hiver.

Les deux billetteries occupées à l'année disposeront d'une isolation renforcée. Ils seront équipés de pompes à chaleur réversible air/air qui permettront de garantir des climats corrects tant en été qu'en hiver.

Des dispositifs de protection solaire et de ventilation naturelle permettront d'assurer de bonnes conditions climatiques estivales.

Le site dispose d'une exposition solaire et d'un rayonnement de premier ordre. Les potentiels solaires ont été évalués pour chaque emplacement de pavillon, et seront exploités par des centrales solaires photovoltaïques intégrées aux toitures de sept buvettes. Afin d'éviter d'importants coûts de raccordement au réseau, la production d'électricité photovoltaïque ne sera pas réinjectée sur le réseau SIG, mais autoconsommée par chaque buvette. La production d'électricité estimée pour chacun des sept pavillons est d'environ 1660 kWh, soit globalement 11 600 kWh. La puissance unitaire de chaque centrale sera d'environ 2,1 kWc.

Estimation du coût

Les 20 pavillons (glaciers, ventes, billetteries et W.-C.) envisagés sont situés entre les jetées des Bains des Pâquis et de Baby-Plage.

Le plan de situation annexé présente l'ensemble des 20 sites d'implantation autour des quais de la rade.

<i>Fourniture et livraison de:</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Total</i>
1 Pavillons glacier 3 modèles glacier courts 7,50 m 5 modèles glacier longs 10 m	160 000	8	1 280 000
2 Toitures photovoltaïques (seules sept situations sur huit permettent un rendement photovoltaïque correct)	25 000	7	175 000
3 Pavillons vente souvenirs 4 modèles vente saisonnière 5 m	40 000	4	160 000
4 Pavillons billetteries (2 x CGN) 2 modèles billetteries annuelles 5 m	40 000	2	80 000
5 Pavillons billetteries (2 x Swiss Boat et 1 x Mincar) 3 modèles billetteries saisonnières 2,50 m	25 000	3	75 000
6 Pavillons W.-C. 3 modèles pavillons W.-C.	30 000	3	90 000
7 Terrasses pergolas Couverture 80 m ² par pavillon glacier	35 000	5	175 000
Sous-total			2 035 000

TVA 7,6%	154 660
Coût général de l'opération	2 189 660
Total du crédit demandé	<u>2 190 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de février 2009 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Les pavillons saisonniers feront l'objet d'une requête en autorisation de construire visant essentiellement à concilier les exigences du plan de site de la rade et les objets proposés.

Délais

Le délai référendaire écoulé, la commande pourra être passée un mois après le vote du Conseil municipal. Si ce vote intervient avant fin juin 2009, les premiers pavillons pourront être livrés au printemps 2010.

La date de mise en exploitation prévisionnelle du premier pavillon est prévue 3 mois après le début des travaux de pose.

Régime foncier

Les pavillons seront implantés sur le domaine public municipal, à titre précaire.

Référence au 4^e plan financier d'investissement

Cet objet remplace celui inscrit sous le N° 020.023.01 du 4^e plan financier d'investissement 2009-2020 pour un montant de 4 052 400 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles (eau, électricité): 8000 francs.

Charge financière annuelle sur 2 190 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités: 263 330 francs.

Gestion financière

Le service gestionnaire du crédit est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service de la sécurité et de l'espace publics.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 190 000 francs destiné au remplacement des pavillons de glaciers équipés de toitures photovoltaïques et de leurs matériels d'exploitation, de kiosques de vente, de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 190 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Annexe mentionnée.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, en octobre dernier, vous avez bien voulu voter la première étape de l'aménagement de la rade, c'est-à-dire le déplacement des bancs de glace et de tous les édicules. Vous avez pu constater *de visu* la différence: nous avons mis les billetteries sous les arbres et l'ensemble des bancs de glaces au bord de l'eau. J'en profite une nouvelle fois pour vous remercier et remercier l'ensemble des services, ainsi que ceux de mon collègue Pierre Maudet. Tout cela s'est fait dans la concertation et de manière tout à fait amicale et raisonnée. S'il y a encore quelques petits problèmes à régler, chacun s'accorde à reconnaître que c'est une bonne solution.

Ce soir, nous vous présentons, comme promis, la deuxième étape. Il s'agit de remplacer les vingt édicules, installés aujourd'hui au bon endroit, par le biais d'un appel d'offres qui nous permettra de choisir, tous ensemble, le format et l'architecture de ces édicules, en fonction de leur utilisation professionnelle. Comme vous le constaterez dans la proposition, les normes ont été discutées avec les utilisateurs et validées par un spécialiste de la restauration. Nous espérons que vous ferez bon accueil à cette proposition.

J'attire ici l'attention de la commission de l'aménagement et de l'environnement: si cette proposition pouvait être votée avant l'été, cela nous permettrait, une fois échu le délai référendaire, de passer commande dès septembre. En effet, maintenant que nous avons déplacé les bancs de glaces au bord de l'eau, leur architecture jure par rapport à la rade et le problème est criant. Quand ils étaient au bord de la route, tout le monde s'était habitué à leur volumétrie, à leur «esthétique», mais maintenant, il est urgent de les changer. Je recommande donc aux commissaires de déposer le rapport de sorte que le plénum puisse se décider avant juin et que nous puissions installer ces nouveaux édicules en mars de l'année prochaine, puisque nous avons pris date avec les commerçants. J'espère que vous nous aiderez à tenir ce pari.

Préconsultation

M. Simon Brandt (R). J'interviendrai uniquement sur la forme, pour proposer le renvoi de la proposition, non pas à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais à la commission des travaux. La commission de l'aménagement et de l'environnement a encore quantité de points à son ordre du jour, alors que la commission des travaux est, à ma connaissance, un peu moins chargée.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral avait souhaité initialement le renvoi à la commission des finances. Mais, s'il est possible de travailler rapide-

ment, nous demandons que l'étude de la proposition soit faite par les deux commissions, celle de l'aménagement et de l'environnement et celle des travaux. Pour régler des questions relatives aux travaux, les commissaires aux travaux pourraient participer à la dernière séance. Nous demandons donc le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, avec possibilité de convoquer les commissaires aux travaux.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Quant à nous, nous préconisons le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme cela a été proposé par le magistrat.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 56 oui contre 8 non.

7.a) Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de:

- **762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning;**
- **937 000 francs (option 1) pour la création de deux loges VIP;**
- **412 000 francs (option 2) pour la construction d'un nouveau rink;**

pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-691).

Préambule

Le 12 septembre 2007, le Conseil municipal a voté la proposition PR-533 pour un montant de 11 211 760 francs destiné à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets.

La première étape des travaux a été exécutée entre avril et août 2008. Elle a constitué principalement à créer les micropieux, les fondations et les poteaux en béton armé qui supporteront les nouveaux gradins latéraux.

La deuxième étape commencera en avril 2009 et consistera entre autres à la pose des nouveaux gradins et des loges techniques, à la transformation des W.-C. en sous-sol, au remplacement des aérothermes et de l'installation d'éclairage.

La phase de transition liée à la saison de hockey a permis aux architectes de préparer la phase d'exécution de la deuxième étape, ainsi qu'à l'entreprise de construction métallique de préfabriquer en atelier les éléments constituant la structure des futurs gradins.

Exposé des motifs

Eclairage

Le crédit à disposition pour l'éclairage était de 500 000 francs HT pour les deux scénarios (compétition et entraînement), tel que demandé dans le cahier des charges du Service des sports.

Le groupe de travail mis en place pour le développement du projet, constitué de l'ingénieur électricien, des architectes ainsi que des Services de l'énergie, des bâtiments et des sports, a analysé et finalisé le projet.

Pour permettre de satisfaire toutes les activités qui se déroulent sur la surface de la piste, il a fallu repenser la totalité de l'éclairage et tenir compte de tous les scénarios d'éclairage. Plus de dix-huit canevas se révèlent nécessaires à l'ensemble des activités qui se déroulent sur la piste. Le nombre de luminaires est passé de 166 à 233. La plus-value pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs est d'environ 350 000 francs HT (environ 200 000 francs HT dus à l'augmentation des scénarios d'éclairages et environ 150 000 francs HT dus à un retour de soumissions supérieur aux estimations et à une hausse sur les matériaux depuis l'automne 2006).

Le gril de lumière existant sera supprimé et les luminaires seront fixés directement sous la structure de la toiture. Cette solution permet de gagner de la hauteur permettant d'accueillir des compétitions nécessitant des dégagements plus importants (tennis, volley-ball...).

Travaux de la première étape

Pour permettre la mise en place des douze piliers en béton lors de la première étape, il a été nécessaire de déplacer de nombreux câblages et installations électriques.

Ces travaux n'avaient pas pu être chiffrés dans leur totalité de par la complexité des interventions et les implications de l'état des installations électriques préexistantes.

Le coût de ces interventions s'est élevé à environ 120 000 francs HT dont 46 000 francs HT pour la reprise du Normabar, 42 000 francs HT pour la reprise des câblages existants, 20 000 francs HT pour les tableaux électriques, et 12 000 francs HT pour la salle de presse.

A la fin des travaux, la redevance sera substantiellement augmentée dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre la Ville de Genève et le GSHC qui définira plus clairement l'ensemble des paramètres de notre relation avec le club sur le plus long terme.

Respect du planning

Le moindre retard dans le planning aurait des conséquences importantes sur la remise du bâtiment.

Pour permettre au Genève-Servette Hockey Club (GSHC) de reprendre le championnat au plus tard le 14 septembre 2009, il est nécessaire de prévoir de travailler plus que le temps prévu initialement. Ces travaux devront être exécutés en dehors de l'horaire habituel, soit les nuits, les samedis et les dimanches.

L'estimation du coût pour un travail en dehors de l'horaire habituel peut être estimé à environ 100 000 francs HT sur la base d'environ 2000 heures supplémentaires avec une plus-value de 25 à 100% selon les jours et les tranches horaires œuvrées.

Ce montant sera utilisé que si, dans le courant des travaux, il sera nécessaire d'accélérer le rythme pour garantir les délais.

Estimation des coûts selon code CFE

Position

<i>CFE Intitulé</i>	<i>Montants HT</i>
I <u>Installations techniques (CVSE)</u>	570 000
Plus-value pour l'éclairage	350 000
Plus-value pour travaux électriques première étape	120 000
Plus-value pour respect du planning	100 000
I Sous-total 1	570 000
W <u>Honoraires</u>	96 000
Honoraires des mandataires (architectes, ingénieur électricien)	96 000
I-W Coût total de la construction (HT)	666 000

Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>	50 616
	TVA 7,6% sur coût total de la construction	<u>50 616</u>
I-Z	Coût total de la construction (TTC)	716 616
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>	44 610
ZZ1	Prestation des services pour les investissements 5% de (I-Z)	35 831
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{4 \times 752\,447 \times 7}{100 \times 2 \times 12}$	8 779
I-ZZ	Coût général de l'opération	<u>761 220</u>
	Total du crédit demandé	<u>762 000</u>

Option 1: construction de deux loges VIP

Préambule

Le projet de base comprend trois loges, dont deux techniques.

Suite à une négociation avec les utilisateurs et l'association Patrimoine Suisse Genève, une autorisation de construire complémentaire a été déposée pour construire deux loges VIP supplémentaires de part et d'autres des trois loges existantes.

Cette demande s'inscrit dans le contexte de l'évolution des besoins d'un club de ligue nationale A de hockey sur glace comme le GSHC. Actuellement, le GSHC joue dans la plus petite patinoire de la LNA en Suisse. Par ailleurs, les contraintes à la fois financières et relationnelles qui s'imposent à tout club souhaitant se maintenir en LNA ont nettement augmenté, ce qui oblige les clubs à disposer de capacités d'accueil pour leurs partenaires publics et privés, y compris sous forme de loges aptes à assumer un travail d'accueil et de représentation pour hôtes de marque.

Les loges provisoires dont dispose aujourd'hui le GSHC ont une capacité de 144 sièges et ont largement prouvé leur utilité. En rajoutant ces deux loges supplémentaires, on s'approche de ce chiffre, en aboutissant à un nombre total de sièges en loge de 120 places, mais avec une meilleure visibilité sur le rink.

L'absence de places en loges en nombre suffisant conduirait le club à creuser encore plus son déficit opérationnel existant, et donc à une probable relégation en LNB et/ou un départ de ses dirigeants sous d'autres cieux. Une telle situation serait regrettable par rapport à la popularité considérable du GSHC à Genève, qui se traduit entre autres par une augmentation notable des inscriptions de juniors dans les clubs genevois de hockey sur glace. Il s'agit donc d'une question de survie pour le club.

Le fait que la Ville prenne en charge ces loges constitue une contribution sur le plan de l'infrastructure aux conditions d'accueil du GSHC, sachant que par

ailleurs, ce club n'est évidemment pas subventionné (contrairement au mouvement juniors). Le GSHC a lui-même pris en charge un certain nombre d'équipements ces dernières années aux Vernets et ce soutien de la Ville est analogue à ce que d'autres villes suisses sont prêtes à mettre à disposition de leurs clubs de LNA. La Ville tient à rester propriétaire de cet équipement, qui peut aussi servir à bien d'autres occasions; un financement par le club, outre que cela dépasserait ses capacités financières, le conduirait à en réclamer la propriété, ce qui n'est pas souhaitable.

L'autorisation de construire a été accordée et est en force; il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'amélioration du potentiel d'accueil par la réalisation de ces deux éléments complémentaires qui pourraient accueillir 72 personnes.

Estimation des coûts selon code CFE

Position

CFE Intitulé

Montants HT

B	<u>Travaux préparatoires</u>	145 220
	Démontage sièges gradins, stockage et platelage	50 340
	Installation de chantier	12 880
	Echafaudages	18 500
	Protection piste	25 500
	Plus-value pour exécution 2009	38 000
E	<u>Gros œuvre</u>	203 250
	Structure métallique pour deux loges	185 000
	Plancher pour deux loges	18 250
I	<u>Installations techniques (CVSE)</u>	17 000
	Eclairage et prises	17 000
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>	272 250
	Habillage aluminium, garde-corps, mains courantes	203 200
	Revêtement de sols, parois et plafonds	46 500
	Peinture, menuiserie, nettoyage	22 550
B-M	Sous-total 1	637 720
W	<u>Honoraires</u>	143 105
	Honoraires des mandataires (architectes, ingénieur civil, ingénieur électricien)	143 105
B-W	Sous-total 2	780 825
X	<u>Divers et imprévus</u>	31 886
	Divers et imprévus (5% du sous-total 1)	31 886
B-X	Coût total de la construction (HT)	812 711

Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>	61 766
	TVA 7,6% sur coût total de la construction	<u>61 766</u>
B-Z	Coût total de la construction (TTC)	874 477
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>	62 084
ZZ1	Prestation des services pour les investissements 5% de (B-Z)	43 724
ZZ3	Fonds d'art contemporain 2% de 918 201 francs	<u>18 360</u>
B-ZZ	Coût général de l'opération	936 561
	Total du crédit demandé	<u>937 000</u>

Option 2: remplacement du rink mobile de la patinoire intérieure

Cet objet est inscrit au PFI sous le N° 050.012.18 pour un montant de 250 000 francs.

Préambule

La surface de glace de la patinoire intérieure est de 69,51 x 38,58 m, soit 2682 m².

Cette grande surface permet de recevoir un public nombreux, particulièrement les enfants des écoles. Cette surface est occupée à 100% durant les vacances scolaires. Elle offre également la possibilité de recevoir des manifestations sportives ou des spectacles tels que la Dolly Cup de curling, le Genève Indoors de football, des championnats internationaux de pétanque, de gymnastique ou d'escalade par exemple.

Cependant, cette surface reçoit aussi les matches de hockey sur glace du Genève-Servette. Ces matches se jouent sur une aire de glace de 30 x 60 m. La surface initiale de 2682 m² doit être réduite à l'aide d'un rink amovible.

Le rink actuel est monté et démonté au minimum deux fois par semaine pendant la saison de glace. Ce travail nécessite une intervention de huit personnes pendant deux heures au montage et démontage. Les éléments ainsi dissociés sont transportés et entreposés sur des chars à l'extérieur de la patinoire. Ce travail est physiquement dur et présente de nombreux risques de blessures. L'entreposage des chars de rink nécessite une surface importante à l'arrière de la patinoire, qui de ce fait ne peut être exploitée rationnellement.

Le rink actuel date de 1983 et a accueilli plus de 1000 matches, plusieurs milliers d'entraînements et a été monté et démonté à plus de 1300 reprises.

Au fil du temps, le hockey sur glace, particulièrement au niveau de la ligue nationale, est devenu plus physique, avec des joueurs plus lourds et des charges

appuyées sur le rink existant. Cette structure est actuellement en fin de vie et ne correspond plus aux exigences actuelles.

Le niveau de compétition atteint par le Genève-Servette HC exige une stabilité absolue, une sécurité sans faille, et une visibilité de la publicité, du public et des médias irréprochable. Ces conditions ne sont plus assurées avec le rink actuel.

De surcroît, les coûts annuels d'entretien pour le remplacement des panneaux translucides en polycarbonate et pour les éléments de serrurerie sont très élevés.

Concept et descriptif

Le principe du nouveau rink offre un gain de temps, de main-d'œuvre, de place d'entreposage, une fiabilité accrue et une excellente visibilité.

La conception du nouveau rink amovible réside dans le fait que lors du démontage, les panneaux sont désolidarisés et glissés sur la glace contre le rink fixe de 69,51 x 38,58 m. L'ouverture des panneaux de leur position initiale à leur emplacement de rangement se fait par «éclatement» selon le schéma des pétales d'une fleur qui s'ouvre.

La circonférence du rink de hockey étant plus petite que celle du rink fixe, la différence est compensée par des panneaux fixes. Les éléments amovibles restent sur la glace et s'intercalent lors du démontage du rink de hockey, entre ces panneaux fixes afin de recréer une bande lisse et sans protubérance pour le public ou pour d'autres usages.

L'avantage évident se traduit par une économie substantielle en temps et en main-d'œuvre lors des montages et démontages. Le montage est prévu en deux heures au maximum à quatre personnes. La place de stockage extérieure est ainsi libérée.

Les verres ou l'ensemble des panneaux de rink peuvent cependant être totalement ou en partie démontés pour certaines manifestations. Ce cas de figure se présente environ deux fois par an.

Type de rink:	NHL verres montés en sandwich dans l'épaisseur du rink. Système installé dans toutes les grandes arénas canadiennes
Conformité:	Construction en tous points conforme aux exigences de la LSHG et de la IIHF (Ligue suisse et fédération internationale de hockey sur glace)
Dimensions:	60 x 30 m
Rayons:	8,50 m

Hauteur:	1,2 m
Epaisseur:	200 mm + 300 mm au pied
Matière:	Acier galvanisé
Verres:	Verre trempé 12 mm
Hauteur des verres:	1,6 m
Système de fixation:	Clavettes
Système ancrage:	Griffes dans la glace
Installation:	Ultrarapide 2 h avec 4 personnes
Montage:	Assemblage des panneaux de 2 mètres et solidarisation entre eux avec un système de clavette. La structure métallique est autoportante et son principe de ceinture lui donne une rigidité exceptionnelle sur toute la circonférence. Chaque panneau est solidaire de l'autre. Pour le démontage, les panneaux sont désolidarisés par le déboîtement rapide des clavettes
Publicité:	Un panneau de polycarbonate fin à l'intérieur permet d'incorporer en sandwich des panneaux publicitaires

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>				<i>Quant./éléments</i>	<i>Prix</i>	<i>Montants HT</i>
<i>CFE Intitulé</i>						
B	<u>Travaux préparatoires</u>					17 500
	Etude					17 500
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>					329 200
	Rambardes	ml	180	640		115 200
	Socle	p.	180	346		62 280
	Panneaux fixes de compensation	ml	58	480		27 840
	Verres trempés petits côtés	ml	80	848		67 840
	Verres trempés grands côtés	ml	60	424		25 440
	Jambages de stabilité	p.	40	240		9600
	Livraison, installation, réglage	p.	1	21 000		21 000
B-M	Sous-total 1					346 700
X	<u>Divers et imprévus</u>					17 335
	Divers et imprévus (5% du sous-total 1)					17 335
B-X	Coût total de la construction (HT)					364 035
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>					27 667
	TVA 7,6% sur coût total de la construction					27 667
B-Z	Coût total de la construction (TTC)					391 702

ZZ	Frais administratifs et financiers	19 585
ZZ1	Prestation des services pour les investissements 5% de (B-Z)	19 585
B-ZZ	Coût général de l'opération	411 287
	Total du crédit demandé	<u>412 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2008 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire ou de démolir

Le projet de deux loges VIP supplémentaires (option 1) fait l'objet d'une requête en autorisation de construire complémentaire N° DD 98389/2-5, déposée le 1^{er} avril 2008 et délivrée le 6 juin 2008.

Délais

Les travaux de réhabilitation sont en cours. La date de mise en exploitation prévisionnelle est septembre 2009.

Il est prévu de réaliser la construction d'un nouveau rink (option 2) pendant la fermeture de la patinoire en 2010.

Référence au 4^e plan financier d'investissement

L'option 2 est prévue dans le 4^e PFI sous le N° 050.012.18 pour un montant de 250 000 francs. Le vote de ce crédit annulerait de fait la ligne existante pour cet objet au PFI.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 762 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités: 91 620 francs.

Option 1:

Charge financière annuelle sur 937 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités: 65 930 francs.

Option 2:

Charge financière annuelle sur 412 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités: 49 540 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.
Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 762 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 937 000 francs destiné à la création de deux loges VIP pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 360 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 412 000 francs destiné à la construction d'un nouveau rink pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 412 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

7.b) Résolution du 16 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets» (R-118)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que la patinoire des Vernets ne correspond plus, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d’exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- qu’un projet de rénovation de celle-ci a été voté et que les travaux doivent être effectués avant la saison 2009-2010;
- que l’actuelle surface totale de glace (40 x 70 m) ne correspond pas aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale et qu’elle rend de ce fait le jeu encore plus dangereux;
- que le rétrécissement de l’étendue de glace permettrait de faire correspondre la balustrade l’entourant à la surface de jeu (rink = 30 x 60 m) et ferait gagner la glace en qualité, comme le jeu en sécurité;
- que l’aménagement de gradins supplémentaires sur la surface de glace ainsi gagnée permettrait d’accroître le nombre de spectateurs;
- la possibilité de procéder à cet aménagement durant la rénovation pour un coût minimal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire creuser l’actuelle surface de glace de la patinoire des Vernets (lors de la rénovation) de façon que celle-ci corresponde exactement aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale de hockey;
- d’aménager la surface de glace libérée, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club, pour augmenter le nombre de places disponibles pour les spectateurs.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous vous en souvenez, lors de la première séance de la législature, j’avais eu l’occasion de dire que le projet de rénovation de la patinoire des Vernets était un bon projet, et il le reste. L’ensemble des intervenants sur ce dossier sont tombés

¹ Annoncée, 5593.

d'accord sur ce point. Toutefois, ce projet a été conçu en 2005 et les normes télévisuelles, notamment pour la retransmission internet, se sont modifiées. Cela nous impose de repenser l'éclairage de la patinoire et, malheureusement, d'aller en dépassement de crédit.

D'autre part, je vous avais aussi indiqué à l'époque que, si nous avions le budget, nous aménagerions des «bulles», si je puis dire, pour accueillir à la fois la télévision et les loges VIP, actuellement installées de manière provisoire. Je vous avais indiqué que la municipalité se chargeait de construire trois loges, ce qui se fera en juin, juillet et août, et que si nous n'avions pas assez de moyens dans la proposition initiale, nous n'irions pas en dépassement pour construire les deux loges supplémentaires visant à compenser la zone VIP provisoire de 140 places, pour en mettre 120 au total.

La décision sur cette option vous appartient. Il s'agit, puisque le Genève-Servette n'a pas les moyens de financer ces deux loges, de vous prononcer sur leur financement par la collectivité, si vous le jugez utile. Mon collègue Manuel Tornare vous donnera des informations au sujet d'autres financements que nous pourrions éventuellement trouver.

J'en viens au troisième point qui est le rink. Depuis que je suis en charge de ce dossier, sans être devenu un fan de hockey, je me rends régulièrement à la patinoire pour assister à des matches. Or il est assez étonnant de voir parfois le puck s'écraser contre les parois du rink et tomber sans suivre la trajectoire prévue par les joueurs, contrairement à d'autres patinoires en Suisse, où les rinks sont en bon état et où les pucks ne se bloquent pas contre les parois! Sachant qu'il faudra de toute façon à terme, dans deux ou trois ans, remplacer le rink, nous avons profité, mon collègue Manuel Tornare et moi-même, d'inclure d'ores et déjà ces travaux. Je vous recommande donc de faire bon accueil à cette proposition, que vous pourrez diviser ou voter en bloc, cela vous appartient.

Enfin, en ce qui concerne la résolution, Mesdames et Messieurs, il faut faire attention de ne pas tout mélanger. Je ne dis pas que le projet d'abaisser la surface de la patinoire pour gagner 1100 places/sièges soit inintéressant, mais nous devons d'abord finir la première étape. Ensuite, nous nous poserons la question d'améliorer encore, si faire se peut, la capacité d'accueil de la patinoire. Il est évident que, du point de vue du HC Servette, 1100 places supplémentaires lui permettraient d'avoir une assiette financière plus confortable, puisqu'il semble qu'aujourd'hui il perde un million par année.

Cela dit, cette résolution introduit un autre débat, que je ne voudrais pas avoir ce soir et qui concerne la polyvalence de la patinoire. Si on réduit de 1,5 ou de 2 mètres chaque côté de la patinoire, on réduit d'autant la surface à disposition de nos concitoyennes et concitoyens, des enfants qui viennent patiner le mercredi, le week-end ou pendant les vacances, et qui ont besoin de ce vaste espace. Ne

faisons pas ce que Genève a l'art de faire, c'est-à-dire entasser les projets et se rendre compte ensuite que cela ne tient pas, au risque que tout s'écroule et que rien ne se fasse. Je vous demande donc de procéder par étapes. Nous sommes sur la bonne voie, le 15 septembre tout sera achevé, y compris les travaux liés aux décisions que vous prendrez en ce qui concerne les luminaires, le rink et les deux loges supplémentaires. Ce sera alors le moment de nous poser d'autres questions sur des aménagements utiles pour cette patinoire polyvalente, qui reste à mon avis un bon outil, bien dimensionné pour Genève.

M. Manuel Tornare, maire. En préambule, je voudrais saluer, à la tribune du public, les élèves qui sont venus écouter les débats du Conseil municipal et qui entendent parler ce soir de patinoire et de pucks...

Mesdames et Messieurs, comme l'a rappelé mon collègue Pagani, nous avons pu, lui et moi et grâce à vous, débloquent le dossier de la patinoire, en panne depuis la fin de l'ancienne mandature. Nous l'avons fait grâce à un gros travail de nos collaboratrices et collaborateurs respectifs, que je remercie ce soir. Comme l'a dit Rémy Pagani, la patinoire doit effectivement rester polyvalente. Le Service des sports, responsable au quotidien de l'utilisation de la patinoire, doit faire en sorte que les intérêts du HC Servette, ce grand club phare, soient préservés, mais aussi que les autres clubs et les particuliers puissent pratiquer leur sport et se divertir. La conciliation de ces deux objectifs est parfois difficile, mais nous y arrivons. Ces derniers temps, nous y avons même porté une plus grande attention en aménageant notamment les horaires.

Rémy Pagani a présenté les crédits qui vous sont demandés. La télévision, avec la haute définition, a des exigences qui ne sont même pas celles que nous connaissions il y a deux ans. Je crois que nous ne pouvons pas les contourner, au risque d'être dépassés. Nous ne voyons pas pourquoi la retransmission des matches ne pourrait être effectuée en haute définition. Quant au rink, ces travaux étaient prévus dans le plan financier d'investissement et nous n'avons fait qu'anticiper. Ce n'est pas un crédit supplémentaire, mais simplement une somme nécessaire pour cette modernisation de la patinoire, qui reste d'ailleurs cosmétique, si je puis dire. En effet, une rénovation totale de la patinoire nécessiterait bien plus de millions que ceux que nous avons demandés pour les deux phases. S'agissant du rink, il nous paraissait donc vraiment nécessaire de l'inscrire dans cette proposition.

J'en viens aux loges dites VIP, appellation qui me gêne un peu. En fait, si on veut abaisser le prix des places pour les revenus plus modestes, pour les amateurs de sport qui ne peuvent payer leur place trop cher, il faut aussi proposer des loges comme celles-ci. C'est là une logique économique et commerciale que vous comprendrez aisément.

En ce qui concerne la résolution R-118, je dois dire, Mesdames et Messieurs, que je suis très ému que vous l'ayez proposée, et je remercie ici la commission des sports. J'avais indiqué à Rémy Pagani que je viendrais devant la commission des sports pour donner un certain nombre d'informations, que je vous livre ce soir et dont la commission a déjà eu la primeur, concernant l'idée de creuser la patinoire pour améliorer le confort des spectateurs, mais aussi pour moderniser la patinoire, en faisant d'une pierre deux coups. En effet, vous savez qu'il y a à peu près trois tonnes d'ammoniac sous la patinoire; or ces travaux permettraient d'améliorer les conditions écologiques et de sécurité. Je pense que les Verts et tous ceux qui ont une fibre écologique y seront sensibles. Dans le quartier, des questions sont parfois posées concernant l'ammoniac, que le Service des sports contrôle chaque heure avec des instruments extrêmement perfectionnés. Mais je crois qu'on peut faire mieux avec les nouvelles technologies. Augmenter le nombre de places tout en améliorant l'aspect environnemental serait une chose appréciable et je vous remercie donc d'avoir déposé cette résolution.

Enfin, sachez que Rémy Pagani et moi-même avons rencontré dernièrement d'éventuels partenaires privés, sensibles à l'argument écologique et à un autre argument que je vais évoquer à l'instant, qui seraient prêts à participer au financement de ce qu'on pourrait appeler la troisième phase. Cet autre argument auquel ces partenaires seraient sensibles, c'est notre volonté, depuis que mon département a intégré le Service de sports, de fédérer la formation des jeunes. En effet, il n'est pas normal qu'il y ait des formations à l'ombre de chaque clocher, ou de chaque minaret sportif, que ce soit pour le hockey ou pour le football et les autres sports. Nous souhaitons donc regrouper les forces en ce qui concerne la formation des jeunes et nous sommes en train de réussir cette opération. Cette idée était dans l'air depuis vingt ans, mais on ne réussissait pas à la concrétiser. Aujourd'hui, nous allons dans le bon sens et j'espère qu'il en ira de même pour le football.

En conclusion, je dirai que les jeunes ont aussi besoin d'équipes phares. Pour ma part, j'ai toujours trouvé absurde le discours d'une certaine gauche, niant le bien-fondé du sport d'élite, critiquant le star-system... Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut certes améliorer l'éthique, et c'est là un vaste programme. Reste qu'on a besoin d'exemples, de modèles – c'est vrai aussi en politique, et je pense ici au colloque sur Mendès France qui a eu lieu au Palais de l'Athénée vendredi passé – sur lesquels calquer en quelque sorte notre comportement et nos avancements quotidiens, aussi bien sur le plan spirituel que sur le plan physique et sportif. Dans ce sens-là, je souhaite que nous donnions les moyens au HC Servette de rester à Genève, ce qui ne signifie pas accepter toutes les demandes. D'ailleurs, Rémy Pagani et moi-même avons parfois des discussions assez difficiles avec le HC Servette, car, s'il y a des exigences que nous pouvons admettre, nous ne pouvons pas non plus tout accepter. Mais il est très important, puisque

nous avons la chance d'avoir une équipe de ce niveau, de la conserver à Genève et qu'elle ne parte pas du côté de Lausanne. Or si nous ne lui donnons pas suffisamment de gages, c'est ce qui se passera.

M. Simon Brandt (R). J'espère que M. Pagani a bien écouté l'intervention de M. Tornare! En effet, entre le discours du premier qui défend la polyvalence de la patinoire, sous-entendant qu'on ne peut pas faire trop de cadeaux au HC Servette, et celui de M. Tornare qui semble avoir compris, une fois n'est pas coutume, la valeur ajoutée qu'apporte ce club à Genève, il n'y a pas photo!

S'agissant de la proposition PR-691, elle sera examinée en commission et je n'ai rien à ajouter à son propos. En revanche, je souhaiterais apporter quelques éléments supplémentaires quant à la résolution R-118, demandant de diminuer l'aire de jeu du Genève-Servette. Cette résolution est partie d'une discussion que j'ai eue avec M. Jacques Hämmerli, discussion que j'ai mise sur papier et rédigée. C'est ainsi une résolution commune Union démocratique du centre – groupe radical, soutenue ensuite par tous les groupes du Conseil municipal, qui a été déposée et qui s'apprête à être renvoyée en commission des travaux.

Or que demande cette résolution? Ni plus ni moins qu'on aménage enfin une aire de jeu sécurisée et digne du club qu'elle accueille. Le Genève-Servette, depuis sa promotion en ligue nationale A, a une patinoire totalement indigne des conditions de jeu auxquelles peut prétendre un potentiel champion suisse qui, pendant les play-off, joue continuellement à guichets fermés. Le but de cette résolution est donc de réduire l'aire de jeu pour qu'elle corresponde aux normes fixées par la ligue nationale et surtout de mettre fin à une situation aberrante, où une bande de glace est inutilisée la plupart du temps et sépare d'autant les spectateurs de l'aire de jeu, cela au détriment de l'ambiance. En effet, dans les autres patinoires, quand le jeu se développe à quelques centimètres des gradins, c'est beaucoup plus enthousiasmant pour les spectateurs.

En l'occurrence, il s'agit de faire d'une pierre trois coups: disposer d'une aire de jeu sécurisée qui corresponde aux normes de la ligue nationale, éviter d'avoir de la glace inutilisée, et surtout, et c'est la principale valeur ajoutée de cette résolution, disposer de 1100 places supplémentaires pour un club qui joue continuellement à guichets fermés et qui, pendant les play-off, doit refuser 2000 à 3000 spectateurs.

Dans ce sens, dire ce soir qu'il faut privilégier la politique des petits pas et ne pas tout mélanger, c'est simplement se moquer du monde! La patinoire existe depuis cinquante ans et n'a jamais été véritablement modernisée. On ne peut donc pas prétendre que l'outil de 1958 soit toujours fonctionnel en 2009. Nous sommes au XXI^e siècle et il est temps de nous doter d'outils sportifs dignes de notre

époque. Décider d'attendre, de faire d'abord les petites rénovations et d'examiner plus tard les travaux importants, je le répète, c'est se moquer du monde. Que dira M. Pagani lorsqu'un jour Chris McSorley décidera de partir avec armes et bagages pour Lausanne, au motif que nous ne lui offrons pas les conditions nécessaires à Genève? Etes-vous prêt à assumer ce risque, Monsieur Pagani?

Par ailleurs, vous invoquez la polyvalence de la patinoire, mais alors allez jusqu'au bout, Monsieur Pagani! Si les Vernets doivent être destinés au grand public, proposez-nous un crédit pour construire une nouvelle patinoire dévolue au sport d'élite et au seul Genève-Servette, comme c'est le cas pour tous les clubs de Suisse actuellement. Vous nous dites qu'en réduisant l'aire de jeu, il n'y aura plus assez de surface de glace pour les usagers. Mais je rappelle qu'à l'époque où on a construit la patinoire des Vernets, c'était la seule surface de glace à Genève. Aujourd'hui, en revanche, il y a une patinoire aux Trois-Chêne, une à Plan-les-Ouates, une à Meyrin... On ne peut donc pas se réfugier derrière cet argument de la polyvalence, qui vise simplement, à mon avis, à masquer l'opposition constante de votre parti et de votre prédécesseur, André Hediger, envers le «sport business»!

Si vous êtes prêt à assumer le risque de voir le HC Servette quitter Genève, grand bien vous fasse – encore que cela m'étonnerait sachant que nous sommes très souvent assis côte à côte pour voir les matches du HC Servette. Je sais que vous aimez le hockey et j'ai de la peine à comprendre pourquoi vous nous opposez la politique des petits pas. Cette résolution, comme vous le voyez, ne propose aucune date: elle demande simplement de creuser la surface de glace, de façon que celle-ci corresponde aux dimensions de jeu fixées par la ligue nationale, et d'aménager la surface libérée, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club, pour augmenter le nombre de places disponibles. Il n'y a aucune mention de date. S'il s'avère qu'il vaut mieux attendre une année pour le faire, on attendra. Mais si on constate qu'on peut avoir un mal pour un bien, c'est-à-dire si l'élimination malheureuse du Genève-Servette permet de commencer les travaux six semaines plus tôt et de mettre la patinoire aux normes pour la rentrée, il faudra le faire.

Comment peut-on prétendre vouloir une patinoire multifonctionnelle, alors qu'on n'offre pas une patinoire fonctionnelle au club résident? Si le souhait de M. Pagani est de construire une patinoire neuve, qu'il nous le dise et nous pourrions en discuter. Mais qu'on cesse, nom d'un hockeyeur! de refuser ces travaux au nom des autres usagers. L'utilisateur prioritaire de la patinoire des Vernets doit être le Genève-Servette, quitte à construire une autre patinoire pour le patinage artistique. Sinon construisons une autre patinoire pour le Genève-Servette! A notre avis, il faut admettre que la patinoire des Vernets doit être celle du Genève-Servette. On ne peut pas nier l'engouement populaire quand ce club accueille en moyenne 6000 spectateurs par match. Et quand cette rénovation permettra d'en

accueillir 9500 ou 10 000, nous n'aurons qu'à nous féliciter d'avoir enfin pris les devants.

Enfin, j'aimerais conclure en rappelant ceci: depuis que Genève-Servette est en ligue nationale A, cette dernière a averti continuellement que la patinoire n'était pas aux normes. Actuellement, Genève-Servette joue dans une patinoire qui a obtenu des dérogations. Sommes-nous prêts à ce que, un de ces jours, la ligue nationale décide de retirer la licence de jeu aux Vernets, ce qui aurait pour effet de voir le Genève-Servette se déplacer à Lausanne, ou je ne sais où? Etes-vous prêts à prendre ce risque, Messieurs les magistrats? Je vous laisse à vos responsabilités.

Pour notre part, nous proposons d'étudier en commission des travaux la rénovation proposée par le Conseil administratif, qui est extrêmement urgente, en lien avec la résolution, afin de déterminer s'il est adéquat de creuser la surface en même temps, ou s'il vaut mieux le faire l'année prochaine. Mais nous nous devons d'analyser les besoins de cette patinoire pour qu'enfin le Genève-Servette ait une patinoire digne de lui.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

Préconsultation

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vois qu'il y a cinq demandes de parole. Je vous rappelle que vous allez faire le débat en commission...

M. Georges Queloz (L). Je dirai tout d'abord que, chaque fois que M. Pagani nous présente des crédits complémentaires, des dépassements, des rallonges, nous avons le sentiment de nous être fait avoir lorsque nous avons voté la proposition initiale. De plus, lorsque M. Pagani s'exprime sur ces propositions, je ne peux m'empêcher de penser au sketch de Fernand Reynaud: «Ici, on vend de belles oranges pas chères»! A chaque fois, Monsieur Pagani, vous nous expliquez que c'est un magnifique projet, mais vous ne pouvez bien sûr pas nous dire le contraire... En fait, vous pourriez vous abstenir d'utiliser cette expression, de parler de projet magnifique, car cet avis n'est pas toujours partagé...

Cela dit, je voudrais rappeler quelques faits à propos de la patinoire des Vernets. Lors du match au cours duquel le HC Servette avait eu l'assurance de monter en ligue nationale A, le magistrat de l'époque, M. Hediger, était descendu

sur la glace pour s'en féliciter. Il avait annoncé que, pour mettre la patinoire aux normes et en faire un outil performant pour le hockey sur glace, il avait sur son bureau une proposition de 1,5 à 1,6 million de francs, qu'il allait soumettre au Conseil municipal le mardi suivant – en fait, cette proposition nous est parvenue deux ou trois mois plus tard. Ce soir-là, à la patinoire, je m'étais demandé pourquoi M. Hediger avait attendu si longtemps, sachant que l'ascension en ligue A se décide toujours à la même période et qu'il fallait réaliser les travaux pour le mois de septembre...

Mesdames et Messieurs, cela fait plusieurs années que nous nous faisons balader, que nous pataugeons, à défaut de patiner, à propos de cette patinoire. Celle-ci ne répond pas aux normes et à ce qu'est en droit d'attendre le HC Servette notamment. Que la Ville de Genève mette à la disposition de ce club un outil performant, c'est la moindre des choses. Là, je dois saluer la position de notre maire, depuis qu'il est «le père» des sports! Il reconnaît en effet que le sport d'élite est quand même un élément moteur pour les jeunes. C'est pourquoi on a construit le stade de football à la Praille, dans lequel la Ville n'a mis que 3 millions. Pour la patinoire, le projet avait passé à 4,5 millions et avait été retoqué: de la commission des travaux il était reparti à la commission des finances, avant de revenir chiffré à 9,5 millions.

Ce soir, on nous demande 2 millions de plus, et la question se pose: à quelles conditions allons-nous mettre cette infrastructure à la disposition du club? De même, la question se pose de savoir si ce sont les citoyens qui doivent payer les loges VIP. Au vu de ces questions, notre premier réflexe, au sein du groupe libéral, était de renvoyer cette proposition à la commission des finances. Mais puisque tous les travaux ne sont pas encore terminés, qu'il y en aura encore d'autres, dont ceux demandés dans la résolution R-118, nous voterons le renvoi à la commission des travaux. Mais soyez certains que nous examinerons à quelles conditions cette patinoire est mise à disposition.

En effet, aux conditions actuelles, c'est pratiquement un cadeau. Louer le Victoria Hall coûte beaucoup plus cher que louer la patinoire. Alors, certes, il faut que ce soit viable pour le HC Servette, mais ce club encaisse notamment les droits de retransmission télévisuelle, et il tirera aussi profit des loges VIP qui seront construites. Donc, il faut que nous puissions au moins récupérer une partie de l'investissement consenti. Personne ne peut dire aujourd'hui qui seront les dirigeants du HC Servette dans deux ans, mais aujourd'hui la société propriétaire est cotée en bourse, elle vend des joueurs, c'est donc un business et nous attendons que le juste prix soit payé pour les installations mises à disposition.

En conclusion, le groupe libéral renverra cette proposition à la commission des travaux, afin que nous puissions nous pencher sur les options présentées par le conseiller administratif.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguët, président.)

M. Alpha Dramé (Ve). Le groupe des Verts renverra également la proposition à la commission des travaux, avec la résolution. Nous serons très attentifs aux différentes options qui sont proposées. A cet égard, je partage tout à fait le point de vue du préopinant libéral: si nous pouvons entrer en matière sur la mise à niveau électrique et sur le rink, nous sommes en revanche dubitatifs sur les loges VIP. Ce d'autant plus que cet investissement ne figure pas au plan financier d'investissement et que cet objet semble tomber du ciel aujourd'hui... Nous verrons à la commission des travaux si c'est un bon projet, comme l'a dit le conseiller administratif, s'il est efficace et efficient, et si la redevance prévue correspond aux prestations fournies au HC Servette.

M. Alexandre Chevalier (L). Je voudrais, au nom des libéraux, remercier M. Tornare. Nous avons défendu pendant de nombreux mois, voire des années, la vision libérale du sport, insistant sur l'importance des compétitions internationales, du sport d'élite, sur l'exemplarité des équipes phares pour les jeunes. Nous remercions donc le maire de confirmer aujourd'hui qu'il va bien dans ce sens avec le Genève-Servette Hockey Club et la patinoire, ainsi que dans le sens de la résolution rédigée par les libéraux et l'Union démocratique du centre, cosignée ensuite par l'ensemble des partis ici représentés. Voilà qu'au bout d'un certain temps on ne combat plus le sport d'élite, on ne défend plus uniquement le sport pour tous et le sport de masse. Nous sommes heureux de cette prise de conscience quant à l'importance et à l'exemplarité des grands champions, notion défendue depuis longtemps par notre groupe.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais d'abord féliciter le maire d'avoir reconnu l'utilité de la résolution R-118. Ce texte a été cosigné par les représentants de tous les partis et cela devrait quand même inciter M. Pagani à la réflexion.

Cela dit, je regrette que nous nous retrouvions une fois de plus avec des propositions de saucissonnage. Nous en avons eu un exemple flagrant avec l'île Rousseau: M. Pagani arrive avec son projet, M. Tornare en a un autre qui vient s'y ajouter, M. Mugny a également le sien... Les trois magistrats sont là ce soir et je leur pose la question: finalement, quel effet a ce saucissonnage, si ce n'est un accroissement des dépenses? C'est pourquoi, avec cette résolution sur la patinoire, nous proposons d'étudier le tout et de faire des propositions pour le tout. Je n'arrive pas à comprendre qu'un magistrat ne puisse envisager de se mettre

d'accord avec ses collègues, au sein du Conseil administratif, pour soutenir cette résolution. Ce soir, une fois de plus, je constate qu'il y a deux thèses différentes qui, si elles sont appliquées séparément, seront foncièrement coûteuses pour la collectivité.

M. Jean-Louis Fazio (S). Les socialistes sont pour l'efficacité et renverront donc la résolution et la proposition en commission des travaux. Nous n'allons pas allonger indéfiniment le débat, car cela ne sert à rien. Tout ce qui a été dit jusqu'ici l'a été pour la galerie, puisque les débats se referont en commission. Voilà!

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Chevalier, en politique comme dans d'autres domaines, je suis pour le syncrétisme. Donc, quand il y a des bonnes idées, je les accepte! Quant au débat qui serait inutile, Monsieur Fazio, je dirai qu'il y a d'éventuels sponsors ou mécènes qui nous écoutent ce soir et que, pour leur édification, leur information, notre débat est utile. A M. Queloz, je répondrai que, chaque année, une convention saisonnière est signée entre le HC Servette et mon département, au nom de la Ville de Genève. Il est clair qu'une fois les travaux terminés nous augmenterons lourdement la redevance. Je l'ai dit au club et ce point est en négociation. Pour l'instant, il est difficile de modifier la redevance, car les conditions ne sont pas remplies, mais nous le ferons. A ce sujet, nous souhaitons d'ailleurs – je le dis au nom du Conseil administratif – qu'une convention soit signée pour cinq ans, afin de pérenniser l'utilisation des Vernets par le HC Servette. Cela me paraît important. Une fois qu'un certain nombre de gages, pécuniaires et autres, seront donnés, le HC Servette ne devra évidemment plus nous jouer la trignolette: «Je pars, je ne pars pas...» Enfin, s'agissant de la longéole, ou du saucisson, c'est mon collègue Pagani qui répondra à M. Lathion!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, Genève connaît la deuxième assistance de Suisse aux matches de hockey sur glace, derrière Berne, où la capacité de la patinoire est de 16 000 spectateurs et où tous les matches se jouent à guichets fermés. A Genève, avec plus de 6000 places, la patinoire accueille 130 000 spectateurs par saison: on doit donc bien ces travaux à nos concitoyennes et concitoyens, aux habitants de notre ville et de notre canton.

En 1958, quand la halle des Vernets a été construite, elle était la seule surface de glace. Ensuite, la Ville de Genève a construit une piste extérieure provisoire, où j'ai joué et qui servi des années. Puis on a construit la très belle piste qu'on connaît aujourd'hui. Entre temps, les patinoires de Meyrin et des Trois-Chêne se sont construites; le curling club a construit sa halle. C'est dire qu'aujourd'hui les besoins en surface de glace ne sont plus les mêmes qu'il y a cinquante ans.

De plus, la réduction demandée par la résolution représente une amélioration. Personne n'a relevé jusqu'ici que l'ammoniac est un gaz dangereux et qu'on doit de toute façon passer à un autre procédé de réfrigération. De plus, la glace des Vernets est une des plus mauvaises de Suisse, parce qu'elle est tellement utilisée en dehors des matches de hockey qu'il y a sans cesse des problèmes. Alors, par égard pour les gens qui viennent au match – et M. Pagani se rend très souvent aux Vernets, je peux en témoigner – examinons sérieusement cette résolution! Nous n'avons pas inventé l'œuf de Colomb: c'est un projet qui était déjà dans les cartons du département.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Fazio. Il siège depuis assez longtemps dans notre Conseil pour savoir que, face à une proposition renvoyée sans discussion en commission, les commissaires se disent que, de toute façon, tout le monde est d'accord et qu'ils peuvent voter sans autre. Dans ce cas, ils ne lisent même pas le texte de la proposition, ce que je déplore d'ailleurs...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je me dois d'intervenir pour rappeler à MM. Lathion et Brandt que gouverner, c'est prévoir! Je n'ai rien contre cette résolution, bien au contraire. Preuve en est que, si vous m'aviez informé du fait que vous alliez lancer le débat de fond, j'aurais pu vous indiquer que nous avions déjà fait les études. Je peux donc vous annoncer que pour abaisser le plancher de la patinoire, c'est 13 millions qu'il faut mettre sur la table. Etes-vous d'accord de voter 13 millions sur le siège? (*Exclamations.*) De plus, il faut demander des autorisations et résoudre toute une série de problèmes.

Par ailleurs, je rappelle qu'il y a dix ans exactement vous avez accepté de rénover toute l'installation pour faire de la bonne glace et que cela a coûté 11 millions à la collectivité. Alors, la question est entre vos mains, Mesdames et Messieurs. Nous en discuterons en commission et je me réjouis d'entendre les prises de position des uns et des autres. Je me réjouis aussi de mettre en œuvre, dans une deuxième étape, ces travaux que nous avons déjà étudiés et de voir vos réactions à ce moment-là, quand il faudra voter des sommes importantes, annihilant les investissements que vous avez consentis il y a quelques années!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je voudrais rectifier un propos de M. Pagani: je n'ai pas demandé que nous votions cette résolution sur le siège. Nous allons l'étudier en commission, car il me semble tout à fait naturel que les choses se fassent calmement et qu'on évalue la situation. Monsieur Pagani, vous

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

avez fait une étude, tant mieux! Si vous avez pris de l'avance, nous irons d'autant plus vite. Mais, de grâce, ne nous empêchez pas de nous exprimer et d'avoir d'autres idées que les vôtres!

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

Mis aux voix, la prise en considération de la résolution et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

8. Réponse du Conseil administratif:

- à la motion du 16 décembre 2008 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 16 décembre 2008, intitulée: «Une ligne budgétaire pour les aides aux artistes» (M-840)¹;
- au projet d'arrêté du 16 décembre 2008 de la commission des arts et de la culture, accepté par le Conseil municipal le 16 décembre 2008, intitulé: «Règlement du Fonds municipal d'art contemporain» (PA-92)².

ARRÊTÉ, MOTION ET PROJET D'ARRÊTÉ

Le 16 décembre 2008, le Conseil municipal votait les trois objets suivants:

- deux modifications de l'arrêté régissant les missions et le mode d'approvisionnement du FMAC, issues du rapport PR-592 A/B1, soit:
 - a) l'article 2: «Le fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les crédits d'investissement alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts.»
 - b) l'article 5: «Pour le soutien aux artistes actifs à Genève, le fonds pourra procéder par des acquisitions ou des commandes d'œuvres d'art et des aides à la réalisation de projets.»
- Les soutiens jusqu'ici alloués pour la mise à disposition d'ateliers d'artistes (location ou attribution), les offres de résidence et les attributions de bourses ont été retirés de cet article 5.

¹ Projet de motion, 3755.

² Projet d'arrêté, 3755.

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

- la motion M-840 demandant au Conseil administratif de prévoir, dès les prochaines révisions budgétaires, une ligne relative aux aides à la personne, à savoir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, offre de résidence, bourses, aide à la publication;
- le projet d'arrêté PA-92 soit «le règlement du Fonds municipal d'art contemporain» adapté au nouvel arrêté précité et introduisant à l'article 13, alinéa a): «la mission d'exposition et de mise en valeur des œuvres de la collection du FMAC auprès du public».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces modifications impliquent l'octroi de moyens supplémentaires au FMAC pour pouvoir continuer à soutenir les artistes en leur octroyant des aides à la location d'ateliers, des aides à la résidence et des aides à la publication. Tout comme il est également nécessaire de doter le FMAC d'un budget lui permettant d'assurer la nouvelle mission d'exposition et de diffusion des œuvres de sa collection auprès du public.

Dès lors, le Conseil administratif a décidé d'aller en dépassement budgétaire sur l'exercice 2009 et d'intégrer ces moyens dans le projet de budget 2010.

Il s'agit des moyens suivants:

1. Une nouvelle ligne de subvention gérée par le FMAC

Afin de permettre au FMAC de poursuivre les soutiens introduits dès 2001, à savoir les mises à disposition d'ateliers d'artistes (location ou attribution), les offres de résidence et les attributions de bourses, tout comme les aides à la publication introduites dans la motion M-840, il est nécessaire de créer une nouvelle ligne de subvention gérée par le FMAC.

Précisons que les 21 ateliers d'artistes plasticiens existants à l'Usine (15) et au Grütli (6) sont attribués tous les trois ans sur concours public et préavis émis par la commission du FMAC. Ce fonctionnement n'est pas concerné par la nouvelle ligne qui serait créée. Les aides à la location d'ateliers d'artistes ont été introduites dans l'arrêté régissant le FMAC en novembre 2001 dans un contexte particulier qui était celui de l'incendie de l'immeuble de Rosemont dans lequel se trouvaient plusieurs ateliers d'artistes genevois. Certains de ces artistes ont demandé et obtenu une aide à la location d'ateliers sur quelques mois leur permettant de se retourner et de retrouver un lieu de travail. Depuis lors, ce type d'aide n'a plus jamais été attribué en raison de l'impossibilité financière de prendre en charge des locations d'ateliers dans la durée.

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

Précisons également que dans le cadre de la coopération menée par la Confédération des villes suisses en matière culturelle (CVSC) – organisme qui réunit 17 villes suisses – la Ville de Genève met à disposition régulièrement – tous les trois ans environ pour une période de six mois – un des deux ateliers d'artistes sis au Caire et à Varanasi (Inde). Le concours public est organisé par le FMAC, mais l'artiste choisi n'est pas obligatoirement un(e) artiste plasticien. Il peut s'agir d'un(e) musicien(ne), d'un(e) danseur(euse), d'un(e) écrivain(e). La bourse qui est allouée à l'artiste est prise en charge sur la ligne budgétaire prix et bourses du Service aux artistes et aux acteurs culturels (SAAC). L'objectif en mettant ces ateliers à disposition de trois artistes en même temps en provenance de toute la Suisse est de favoriser les échanges culturels et artistiques tant entre les artistes suisses qu'avec les artistes égyptiens ou indiens.

En ce qui concerne les bourses, il existe depuis de nombreuses années les bourses des Fonds Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland attribuées chaque année par le département de la culture et ce, depuis bien avant 2001, moment où le FMAC a été administrativement rattaché au département. Les montants sont imputés sur les fonds correspondants.

Les bourses d'aide à la création, qui peuvent concerner les jeunes artistes plasticiens mais pas exclusivement, sont imputées sur la ligne budgétaire prix et bourses du SAAC. Les deux nouvelles bourses en art contemporain créées en 2004, la bourse pour artistes confirmé de plus de 35 ans et la bourse pour médiateur en art contemporain, sont dotées respectivement de 35 000 francs et 15 000 francs imputées sur les lignes budgétaires de subvention gérées par le FMAC mais en provenance du SAAC comme l'indique clairement le budget 2009.

Jusqu'à fin 2008, les aides à la publication ont fait partie des aides à la réalisation de projets dont les montants étaient prélevés sur le compte bilan du FMAC, à l'instar de tous les autres soutiens sauf les bourses.

Il s'agit donc ici de considérer essentiellement les aides éventuelles à la location d'ateliers, les aides à la publication et les aides à la résidence.

Entre 2002 et 2007, les aides à la publication varient entre 10 000 francs (minimum) et 62 300 francs (maximum), les aides à la résidence se situent entre 5000 francs et 15 000 francs, alors que les aides à la location d'ateliers ont totalisés 33 000 francs suite à l'incendie de l'immeuble de Rosemont. Précisons que le caractère restrictif introduit dans l'arrêté régissant le FMAC en 2001 pour les aides à la résidence qui devaient obligatoirement se dérouler en lien avec les institutions genevoises a considérablement limité les octrois dans ce domaine. Il serait souhaitable de pouvoir lever cette restriction et considérer toutes les demandes d'aides à la résidence. De même, il serait souhaitable pour les artistes pouvant justifier d'un projet précis et limité dans le temps (comme par exemple une expo-

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

sition programmée dans une institution genevoise) de lui permettre de disposer d'un lieu de travail (atelier) en partie financé par le FMAC.

Un montant de 100 000 à 150 000 francs environ devrait être nécessaire pour couvrir ces trois types d'aides.

2. *Des moyens pour le FMAC pour réaliser des expositions et diffuser les œuvres de la collection auprès du public*

Jusqu'à présent, le FMAC n'avait pas pour mission de réaliser des expositions permettant de diffuser les œuvres de la collection auprès du public, même si le FMAC a participé à de multiples actions de valorisation de cette collection notamment en organisant des circuits commentés dans la ville ou en participant régulièrement aux Journées du patrimoine.

Le Conseil municipal a introduit cette nouvelle mission dans le règlement déterminant la gestion du FMAC et de la collection. Ce règlement fait référence à l'article 6 de l'arrêté relatif au FMAC précité. Jusqu'à présent, ce règlement avait été approuvé par le Conseil administratif et régulièrement mis à jour en fonction des modifications de gestion du FMAC. La dernière mouture remontait au 27 août 2003.

En considération du nouvel objectif, il est indispensable de donner au FMAC les moyens de l'atteindre. Pour mémoire, le FMAC possède une collection d'environ 1800 pièces dont 1500 sont considérées comme des œuvres mobiles (peintures, sculptures, photographies, installations, dessins, etc.) et 250 sont placées dans l'espace public.

Il s'agira de se lancer dans des actions de plus grande envergure comme par exemple d'organiser des expositions au BAC, de présenter des œuvres à Europ'art, d'organiser un cycle de projections des œuvres vidéos de la collection, etc.

En 2009, dans le cadre de la MAC (Manifestation d'art contemporain), il est prévu d'organiser en septembre une exposition au BAC dans les locaux communs nouvellement créés.

Un montant de l'ordre de 200 000 francs devrait être nécessaire comprenant des salaires (personnel temporaire) et des biens et marchandises (matériel et équipement, fournitures pour œuvres d'art, restauration d'œuvres, surveillance, photographies, graphistes et impressions).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le président. Il nous reste quelques minutes avant 19 h pour traiter cette réponse, sachant que M. Mugny ne sera plus là à partir de 20 h 30.

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, j'ai bien peur que ce point prenne plus de quatre minutes, mais puisque vous avez proposé de le traiter maintenant, nous le ferons.

En recevant la réponse du Conseil administratif datée du 4 février, nous avons été très positivement étonnés de voir qu'elle intervenait un mois et demi après le vote de la motion. Nous remercions le Conseil administratif et nous espérons que toutes les réponses qui dorment dans les tiroirs nous seront transmises de façon aussi prompte!

En revanche, nous ne pouvons pas souscrire au contenu de cette réponse, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, la motion M-840 demandait effectivement de «prévoir, dès les prochaines révisions budgétaires, une ligne relative aux aides à la personne, à savoir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, offre de résidence, bourses, aide à la publication». Mais la commission avait également dit que cette nouvelle ligne ne devait pas être attribuée au FMAC, précisément pour séparer les nouvelles missions du fonds, que nous avons définies dans le nouveau règlement, et l'aide à la personne. Nous avons précisé que cette ligne devait être administrée soit par le Service aux artistes et acteurs culturels, soit par le magistrat lui-même, justement pour bien séparer les deux notions.

Deuxièmement, dans sa réponse, M. Mugny nous indique que, conformément à la demande de la motion, le Conseil administratif a décidé d'aller en dépassement budgétaire en 2009. Or nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de procéder. Ce n'est pas parce que le budget 2010 n'est pas sous toit qu'il faut aller en dépassement budgétaire, sans autre, en 2009! En l'occurrence, nous voulons qu'une proposition précisant les attributions et les montants nous soit soumise par le Conseil administratif, projet qui sera étudié par la commission des arts et de la culture.

Et c'est là où j'en arrive au troisième point, sur lequel nous ne sommes pas d'accord non plus. Dans sa réponse, le Conseil administratif parle d'affecter des moyens au FMAC pour réaliser des expositions et diffuser les œuvres de la collection auprès du public. Or, lors du vote du budget 2009, nous avons attribué une somme supplémentaire de 540 000 francs à la cellule 3106610, groupe 365, avec la dénomination: «Projet d'exposition BAC, nouvelle subvention», plus un montant de 60 000 francs pour un projet d'exposition de photographies. Nous ne pouvons donc être d'accord, Monsieur Mugny, quand vous écrivez qu'il vous faut 100 000 à 150 000 francs pour couvrir les aides à la personne, ainsi que 200 000 francs pour des expositions, en annonçant, qui plus est, que vous irez

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

en dépassement budgétaire pour 2009! Nous ne sommes vraiment pas d'accord avec cette façon de procéder. Ce que nous vous demandons, c'est de répondre à la lettre et à l'esprit de la motion, et de nous proposer un projet d'arrêté, que nous étudierons en commission des arts et de la culture.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). M^{me} Olivier s'est exprimée de manière extrêmement claire sur les doutes que nous avons à propos de cette réponse. Il nous semble en effet qu'il y a un malentendu entre la volonté, les objectifs recherchés par la commission, et la compréhension qu'en a eue le conseiller administratif en charge de la culture. Il était clair pour nous, après avoir passé suffisamment de temps sur le sujet, qu'il fallait séparer les montants relevant du prélèvement de 2% sur les constructions et les interventions sur le domaine public, montants qui vont être gérés par le FMAC, et les aides à la personne: ateliers, offre de résidence, aide à la publication...

Comme l'a dit M^{me} Olivier, nous souhaitons que le Conseil administratif nous soumette une proposition qui nous permette d'évaluer quelle est la demande à ce niveau, comment l'aide aux artistes pourrait être attribuée et sur quelle somme nous pourrions nous engager au prochain budget. En l'état, il nous paraît totalement incongru de continuer à faire comme avant, sous une forme à peine différente, en ajoutant un peu d'argent ici, après avoir changé un peu le règlement là... La transparence – et c'est notre préoccupation – veut que M. Mugny nous fasse une proposition concernant les aides à la personne et n'aille pas en dépassement budgétaire, avec une somme dont nous ne savons pas comment elle a été évaluée. Nous désirons recevoir un projet d'arrêté et l'étudier en commission. Quant aux 540 000 francs qui ont déjà été votés au budget pour des projets d'exposition, nous voulons avoir des explications de la part du magistrat, pour savoir à quoi il les destine et vérifier qu'il n'est pas en train de créer là un doublon.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Le Parti démocrate-chrétien rejoint les propos des préopinantes. Nous demandons également une proposition en bonne et due forme.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Tout d'abord, je voudrais réagir au procès d'intention fait par M^{me} Olivier sur les motions qui traînent: dans mon département, il n'y en a pas, nous répondons toujours très rapidement aux motions!

Maintenant sur le fond, je me souviens du débat sur le règlement du FMAC, après deux ans d'examen interminable en commission. J'ai le souvenir – et je

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

suis prêt à le vérifier dans le *Mémorial* – que, faute d'arriver à régler cela pour l'exercice budgétaire pour 2009, vous me demandiez de présenter très rapidement un crédit pour couvrir les locations de locaux pour les artistes et les expositions du FMAC. Certains annonçaient même que ce crédit pourrait être voté sur le siège.

S'agissant des 600 000 francs – à savoir 540 000 francs plus 60 000 francs – je rappelle qu'ils figuraient déjà dans les précédents budgets, depuis plusieurs années, pour financer les expositions des occupants du BAC, à savoir le Centre d'art contemporain, le Mamco, le Centre de la photographie, voire le Centre pour l'image contemporaine. Vous aviez demandé, notamment par la voix de M^{me} Salika Wenger, que ces montants puissent également bénéficier à des gens de l'extérieur. Nous l'avons entendu et avons intégré cette demande. Mais, Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas demander en plus que le FMAC organise une exposition sur ce même montant! Le FMAC, qui n'a plus fait d'exposition depuis des années, à une exception près, n'a pas les moyens d'organiser une exposition sur ses propres fonds, ce d'autant que l'augmentation du prélèvement à 2% ne déploiera ses effets que dans plusieurs mois, voire dans une année ou deux.

Enfin, s'agissant de l'aide aux artistes et à la publication, vous avez effectivement décidé de retirer cette mission du règlement du FMAC. Cela signifie qu'avec le règlement actuel le FMAC ne peut plus intervenir à ce niveau. Mais j'avais cru comprendre que vous teniez à ce que ces aides à la personne soient attribuées quand même en 2009, en nous demandant de présenter rapidement une proposition. Nous en avons discuté au sein du Conseil administratif et nous avons décidé, à l'unanimité, que le plus simple, le plus rapide, c'était d'aller en dépassement budgétaire pour 2009, pensant ainsi répondre au vœu du Conseil municipal. Mais si vous vous y opposez, eh bien, nous ne distribuerons pas d'argent pour l'aide à la publication, ni pour les ateliers d'artistes que certains réclament à longueur d'années sur ces bancs! Nous n'irons pas en dépassement et nous vous présenterons un projet d'arrêté prochainement, mais je ne suis pas sûr, connaissant le rythme du Conseil municipal, qu'il pourra déployer ses effets pour 2009... Au lieu de déposer en mai un projet d'arrêté qui entrerait en vigueur en novembre ou décembre, il me semble préférable d'inscrire le montant au budget 2010, si c'est toujours votre volonté.

Pour ma part, j'ai le sentiment que nous avons répondu à ce que vous aviez souhaité. L'art contemporain a toujours l'art, si je puis dire, de sécréter des débats interminables, où la confusion règne... Je ne dis pas que la confusion est forcément de votre fait, mais en tout cas nous avons produit une réponse de bonne foi, qui manifestement ne vous convient pas. Je consulterai le *Mémorial* pour vérifier ce qui a été dit et la demande que vous aviez formulée concernant cette ligne budgétaire. Je me permettrai d'y revenir après avoir consulté le *Mémorial*.

Motion et projet d'arrêté: Fonds municipal d'art contemporain
et aide aux artistes

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, voilà la raison pour laquelle je disais que ce sujet prendrait plus de quatre minutes! En l'occurrence, je ne peux laisser dire que les conseillers municipaux prennent la responsabilité de ne pas aider les artistes, parce qu'ils remettent en question le projet du Conseil administratif et qu'ils demandent une proposition faite dans les règles!

Nous pouvons relire le *Mémorial*, Monsieur Mugny. En commission, c'est moi-même qui ai suggéré la création de cette ligne de 100 000 ou 150 000 francs, justement parce que nous avons retiré cette mission au FMAC et que j'ai le sens des responsabilités et des conséquences de nos décisions. Mais nous n'avons jamais dit, à aucun moment, que vous pourriez aller en dépassement. C'est là une décision prise par le Conseil administratif, que nous respectons tout en la désapprouvant. Nous avons demandé d'inscrire cette ligne dans les prochains budgets, mais en tout cas pas d'aller en dépassement budgétaire, puisque nous voulions savoir ce qu'il en était des besoins, estimés entre 60 000 et 100 000 francs, voire 150 000 francs.

Quant à la somme de 600 000 francs, alors là, il y a une mauvaise compréhension. Nous avons insisté pour que les biens culturels acquis par le FMAC puissent être exposés, afin que la population se rende compte de ce que devient l'argent prélevé sur les investissements. Et, lorsque vous avez proposé de retirer 540 000 francs aux institutions logées au BAC, nous avons pensé que c'était pour organiser ce type d'exposition, et non des expositions qui n'ont rien à voir avec le FMAC. Là, nous devons aussi avoir une discussion de fond pour savoir exactement ce qui sera fait avec ces 540 000 francs. Dans l'esprit de la commission, il s'agissait bien que le FMAC puisse exposer les richesses qui sont entreposées dans des dépôts et dont personne n'a connaissance.

En conclusion, le Conseil administratif a pris la décision d'aller en dépassement de crédit, mais le Conseil municipal demande que vous présentiez un projet d'arrêté. Je suis désolée autant que vous, Monsieur Mugny, que votre réponse soit traitée si tard. Elle était à l'ordre du jour dès le mois de février, mais, par un malheureux concours de circonstances, chaque fois que nous avons traité les réponses du Conseil administratif, vous étiez absent. Je ne parle pas là d'absence injustifiée, je ne vous reproche rien, mais le fait est que nous avons dû reporter plusieurs fois cette réponse.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu tout à l'heure. Que la gestion des fonds pour l'aide à la personne soit attribuée à la direction du département ou au magistrat ne me pose aucun problème. Mais je n'avais pas compris que vous vouliez écarter le FMAC, qui est quand même le service destiné à gérer ce type d'aide. Quant à mon absence lors des dernières séances, je sais bien que vous ne me les reprochez pas, Madame

Olivier, mais si vous m'aviez dit que vous vouliez avoir un vrai débat là-dessus, nous aurions pu nous organiser. Cela étant, j'entends ce que vous dites et je me permettrai de revenir avec le texte du *Mémorial*, car je n'ai pas le même sentiment que vous. A mon avis, nous avons répondu aux demandes que vous aviez formulées, même si apparemment ce n'est pas ainsi que vous l'entendiez. En l'état, je ne pense pas que je présenterai un projet d'arrêté: nous en discuterons lors du débat budgétaire 2010.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6062
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6062
3. Questions orales	6063
4.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation d'un projet de modification des limites de zones (création d'une 3 ^e zone) et modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron, section Petit-Saconnex. Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève et le périmètre de protection des rives du lac autour du site du Centre William-Rappard sur le territoire de la Ville de Genève, parcelles 245 part., 246 part. et 247 part. (PR-671 A/B). Suite du premier débat.	6064
4.b) Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation d'un projet de modification des limites de zones N° 29689-222 dans le quartier de Sécheron, section Petit-Saconnex. Création d'une zone 2 et d'une zone 2 affectée à des activités mixtes ainsi qu'un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, parcelles 4606 part., 5101 part., 5068 part. et 4491 (PR-672 A/B/C). Suite du premier débat.	6064
4.c) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Chasser la population du parc Barton? Non!» (P-226 A/B). Suite du premier débat	6064
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juillet 2008 en vue de la constitu-	

- tion d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3005, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sise square des Allobroges, au profit de la parcelle N° 1338 (nouveau numéro 4040), section Plainpalais, actuellement propriété de M. Lionel Bagnoud, sise rue Caroline (PR-637 A) 6082
6. Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 190 000 francs destiné à l'acquisition de pavillons de glaciers équipés de toitures photovoltaïques, de kiosques de vente, de billetteries et de toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade, pavillons destinés à remplacer les installations actuellement en place (PR-689) 6084
- 7.a) Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-533 de:
- 762 000 francs destiné aux plus-values pour le remplacement complet de l'installation d'éclairage, pour les travaux de la première étape et pour le respect du planning;
 - 937 000 francs (option 1) pour la création de deux loges VIP;
 - 412 000 francs (option 2) pour la construction d'un nouveau rink;
- pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-691) 6094
- 7.b) Résolution du 16 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Jacques Hämerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Christian Zaugg: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets» (R-118) 6105
8. Réponse du Conseil administratif:
- à la motion du 16 décembre 2008 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 16 décembre 2008, intitulée: «Une ligne budgétaire pour les aides aux artistes» (M-840);
 - au projet d'arrêté du 16 décembre 2008 de la commission des arts et de la culture, accepté par le Conseil municipal le 16 décembre 2008, intitulé: «Règlement du Fonds municipal d'art contemporain» (PA-92). 6116
9. Propositions des conseillers municipaux 6124

10. Interpellations	6124
-------------------------------	------

11. Questions écrites	6124
---------------------------------	------

La mémorialiste:
Marguerite Conus